N° 210

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 16 mai 1961.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), *à la suite de la* **mission** *effectuée par une délégation de cette Commission en* **Algérie** *(7-15 avril 1960)*,

Par MM. Paul MISTRAL, Octave BAJEUX, Auguste-François BILLIEMAZ, Joseph BEAUJANNOT, Georges BONNET, Raymond BRUN, Victor GOLVAN, Robert LAURENS, Michel de PONTBRIAND, Raymond PINCHARD, Auguste PINTON et Pierre de VILLOUTREYS,

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Bertaud, *président ;* Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents ;* René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires ;* Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

SOMMAIRE

PAGES

Composition de la Délégation 4

Itinéraire de la mission 5

Introduction 6

PREMIÈRE PARTIE. — **Le déroulement de la mission en Algérie et au Sahara** 8

I. — Séjour de la Délégation dans la région d'Alger 9

A. — Visite d'Alger 9

a) Le secteur industriel 9

b) Le secteur de l'enseignement professionnel 10

c) Le secteur des transports 11

B. — Visite de la région de Boufarik 14

C. — Séjour à Orléansville 16

II. — Séjour de la Délégation dans l'Oranie 17

A. — Visite de la région de Tlemcen 17

B. — Visite de la ville d'Oran 18

III. — Séjour de la Délégation au Sahara 20

A. — Hassi R'Mel 20

B. — Visite de Hassi-Messaoud 21

IV. — Séjour dans le Constantinois 23

A. — Les problèmes démographiques 24

B. — Les problèmes urbains et leurs solutions 25

C. — L'agriculture dans l'Est de l'Algérie 27

DEUXIÈME PARTIE. — **Les problèmes économiques de l'Algérie** 30

I. — Les problèmes de l'eau 31

§ 1. — Les principes généraux de l'hydraulique 31

A. — Défense contre les méfaits de l'eau 32

B. — Mobilisation de l'eau utile 32

§ 2. — Le progamme des travaux hydrauliques 34

A. — La satisfaction des besoins en eau des grands centres urbains 34

B. — Les projets en matière d'hydraulique agricole 35

PAGES

II. — Les problèmes agricoles de l'Algérie 36

§ 1. — Les caractères de l'agriculture algérienne 36

§ 2. — Les objectifs de l'agriculture algérienne 38

A. — L'orientation nouvelle des productions du secteur moderne 38

B. — L'amélioration des cultures existantes dans le secteur traditionnel 39

§ 3. — Les conditions du développement de l'agriculture algérienne 39

A. — La formation des cadres de l'agriculture 40

B. — La réforme agraire 41

C. — La lutte contre l'érosion 43

III. — Les problèmes industriels et énergétiques en Algérie 43

§ 1. — La réalisation des grands projets industriels 43

A. — Adduction du gaz naturel à la côte algérienne .. 43

B. — La raffinerie de pétrole d'Alger 45

C. — Le complexe sidérurgique de Bône 45

D. — Le Djebel Onk 46

§ 2. — L'industrialisation de l'Algérie par le développement des industries de transformation 47

IV. — Les travaux publics et la construction 53

§ 1. — Les travaux publics 53

A. — La voirie 53

B. — Les ports 54

C. — Les aérodromes 54

D. — Les chemins de fer 55

§ 2. — La construction 55

Conclusion 57

Composition de la Délégation.

MM.

Mistral (Paul).....	Vice-président de la Commission des affaires économiques et du Plan, Chef de la Délégation, Sénateur de l'Isère.
Bajeux (Octave).....	Sénateur du Nord.
Billiemaz (François-Auguste).	Sénateur de l'Ain.
Beaujannot (Joseph).....	Sénateur du Loir-et-Cher.
Bonnet (Georges).....	Sénateur de Lozère.
Brun (Raymond).....	Sénateur de la Gironde.
Golvan (Victor).....	Sénateur du Morbihan.
Laurens (Robert).....	Sénateur de l'Aveyron.
de Pontbriand (Michel).....	Sénateur de la Loire-Atlantique.
Pinchard (Raymond).....	Sénateur de Meurthe-et-Moselle.
Pinton (Auguste).....	Sénateur du Rhône, Ancien Ministre.
de Villoutreys (Pierre).....	Sénateur de Maine-et-Loire.

La délégation était accompagnée de M. Ollé-Laprune, administrateur au Sénat.

Itinéraire.

Jeudi 7 *avril* 1960. — Arrivée Alger.

Vendredi 8 *avril* 1960. — Alger—Orléansville.

Samedi 9 *avril* 1960. — Orléansville—Tlemcen.

Dimanche 10 *avril* 1960. — Oran.

Lundi 11 *avril* 1960. — Hassi-R'Mel, Hassi-Messaoud, Ouargla, Hassi-Messaoud.

Mardi 12 *avril* 1960. — Hassi-Messaoud—Touggourt—Constantine.

Mercredi 13 *avril* 1960. — Constantine—Alger.

Jeudi 14 *avril* 1960 — Alger.

Vendredi 15 *avril* 1960. — Alger—Paris.

INTRODUCTION

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter rend compte de la mission d'information effectuée en Algérie et au Sahara par une Délégation de la Commission sénatoriale des Affaires économiques et du Plan, du 7 au 15 avril 1960.

Conduite par M. Mistral, Vice-Président de la Commission, la délégation était composée en outre de MM. Bajeux, Billiemaz, Beaujannot, Bonnet, Brun, Golvan, Laurens, de Pontbriand, Pinchard, Pinton, de Villoutreys.

Cette mission avait pour objet de permettre aux membres de la délégation d'examiner les principaux problèmes posés par le développement du plan de Constantine et la mise en valeur des ressources du sous-sol saharien (exploitations agricoles, travaux d'irrigation, implantations industrielles, réalisations dans les secteurs énergétique et de l'habitat).

Notre délégation se fait un devoir de remercier la Délégation générale du Gouvernement en Algérie qui, en liaison avec les différentes préfectures et les commandants militaires régionaux a bien voulu se charger de la préparation du voyage.

Grâce à la parfaite organisation de la mission, la délégation a pu ainsi prendre contact avec les divers responsables de l'économie algérienne, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Partout, la cordialité de l'accueil qui lui a été réservé et l'intérêt des informations qui lui ont été communiquées ont été pour la délégation les témoignages de la qualité de l'œuvre économique accomplie chaque jour en Algérie et du souci des responsables de l'économie algérienne d'informer le Parlement de leur travail en Algérie.

Ce rapport n'a pas pour but de faire un exposé exhaustif sur la situation économique actuelle de l'Algérie : la rapidité du séjour de la délégation ne peut justifier une telle prétention. Aussi, plus modestement, il se veut d'abord un reflet des principales visites effectuées à travers l'Algérie et le Sahara, et un résumé des principales questions qui ont paru présenter un intérêt majeur.

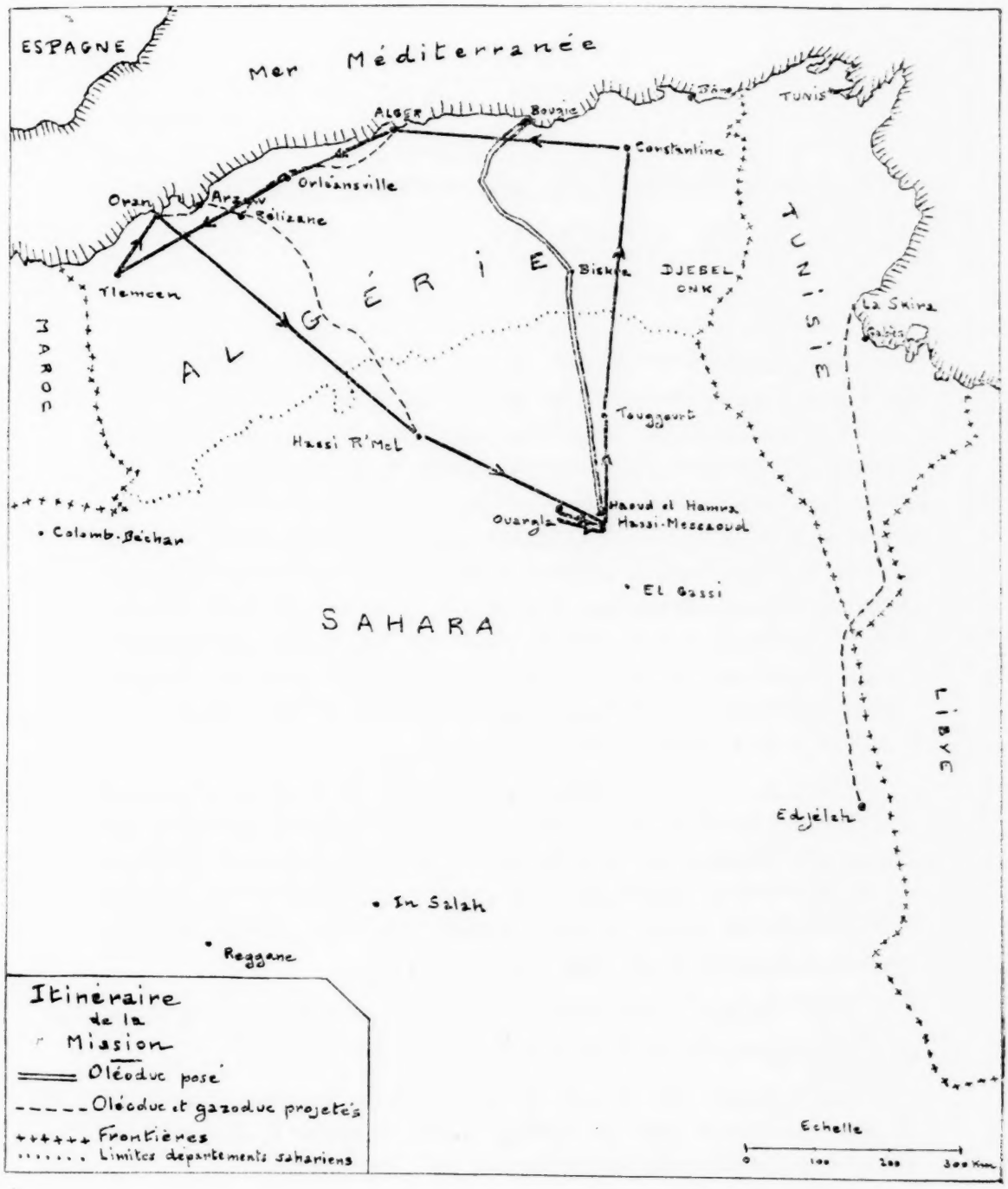
ESPAGNE
Mer Méditerranée
ALGER
Bougie
Constantine
TUNIS
Orléansville
Oran
Arzew
Relizane
Tlemcen
ALGÉRIE
Biskra
DJEBEL ONK
TUNISIE
La Skira
Gabès
MAROC
Touggourt
Hassi R'Mel
Hassi el Hamra
Ouargla
Hassi-Messaoud
Colomb-Béchar
EL Gassi
SAHARA
LIBYE
Edjéleh
In Salah
Reggane
Itinéraire de la Mission
Oléoduc posé
Oléoduc et gazoduc projetés
Frontières
Limites départements sahariens
Echelle
0
100
200
300 Km

PREMIERE PARTIE

LE DEROULEMENT DE LA MISSION SENATORIALE EN ALGERIE ET AU SAHARA

C'est le jeudi 7 avril 1960 vers 14 heures, après un long voyage de 7 heures, que la Délégation de la Commission sénatoriale des Affaires économiques et du Plan prit pied sur le sol d'Algérie. Cette première après-midi fut consacrée d'emblée à une séance de travail à la Délégation générale. Au cours de cette réunion, les différents responsables de l'économie algérienne développèrent les grands problèmes économiques actuels de l'Algérie : programme aussi intéressant que copieux puisque de 15 heures à 20 heures, MM. Pelissier, Drouhin, Weckel, Laurens, Pache, de Sainte-Claire, Saigot traitèrent successivement des questions agricoles, énergétiques, industrielles, hydrauliques, des travaux publics, de la construction et de l'infrastructure.

Enfin, M. Vibert, Conseiller technique de M. le Délégué général et Directeur du Plan, fit une synthèse des principales questions qui venaient d'être abordées et brossa le tableau économique de l'Algérie de demain. Nous reprendrons l'essentiel du contenu de ces exposés dans la seconde partie de notre rapport destinée aux grands problèmes économiques de l'Algérie.

Pour l'instant, notre propos n'a d'autre ambition que de retracer les diverses phases de la mission en Algérie et au Sahara.

Schématiquement décrit, le séjour de la Délégation peut se diviser en quatre parties correspondant chacune à la visite de l'Algérois, de l'Oranie, du Sahara et du Constantinois.

I. — Séjour de la Délégation sénatoriale dans la région d'Alger.

Le séjour de la Délégation dans l'Algérois s'est situé au début et au terme du voyage (7 et 8 avril—14 et 15 avril). Il en a été le prélude et la conclusion.

A. — Visite d'Alger.

Grâce à l'amabilité d'une fonctionnaire de l'Hôtel de Ville, notre Délégation put consacrer la majeure partie de la matinée du 8 avril à la visite de l'agglomération algéroise. Le tracé judicieux de l'itinéraire, empruntant les quais, la route Moutonnière, le ravin de la Femme-Sauvage, le chemin des Crêtes aboutit au Belvédère dominant la Cité du Climat de France.

Cette vision panoramique du grand Alger (800.000 habitants, dont 450.000 musulmans et 350.000 européens) qui se développe sur un front de mer de 26 kilomètres de longueur et sur 6 kilomètres de profondeur, constituait une parfaite introduction aux visites que la Délégation devait effectuer dans les divers secteurs de l'activité économique algéroise.

a) *Le secteur industriel.*

Les huileries Tamzali (jeudi 14 avril).

Avec une production annuelle de 8.000 tonnes, les huileries Tamzali occupent une place importante dans le secteur industriel algérois. Les possibilités de stockage sont de 3.000 tonnes, dont 2.000 dans 24 citernes en ciment et 1.000 tonnes dans des cuves métalliques.

Le stockage des produits dure trois ou quatre mois avant d'être livrés à la consommation.

Actuellement l'usine Tamzali emploie 120 à 130 ouvriers, 150 en pleine activité.

Visite de l'usine à papier « Alfa Cellunaf » à Baba-Ali le 15 avril.

L'usine de la Cellunaf à Baba-Ali produit de la cellulose chimique à base d'alfa et la transforme en papier blanc d'impression et d'écriture, de haute qualité. L'idée force qui a présidé à l'implanta-

tion d'une telle entreprise a été de créer une industrie locale puisant sur place ses matières premières essentielles :

— l'alfa dont la fibre de cellulose présente des qualités papetières unanimement appréciées ;

— le sel dont l'électrolyse fournit des produits chimiques indispensables à l'attaque du végétal et à l'élimination de tous ses composés non cellulosiques.

La construction de l'usine a commencé au début de l'année 1947 et c'est en mai 1949 que la production a débuté. La chaine de fabrication comporte quatre ateliers :

Un atelier de préparation « mécanique » du végétal ;

Un atelier de traitement chimique du végétal ;

Une papeterie ;

Un atelier de façonnage et d'expédition.

Par l'intermédiaire de sa société filiale « Africalfa », la Cellunaf exploite des champs d'alfa situés dans la région des Hauts Plateaux du Sud Algérois et du Sud Oranais qui lui ont été concédés par les pouvoirs publics. Annuellement, la consommation d'alfa de l'usine est de l'ordre de 32.000 tonnes. Les possibilités de production de l'atelier de papeterie sont de plus de 2.000 tonnes par mois.

On conçoit que l'importance du tonnage produit par l'usine nécessite une organisation commerciale très poussée. L'Afrique du Nord, en effet, ne peut absorber plus de 20 % de la production. Actuellement, les ventes se répartissent de la manière suivante :

En Afrique du Nord.....	18 p. 100.
En métropole	62 —
A l'exportation	20 —

b) Secteur de l'enseignement professionnel.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel qui tient une place particulièrement importante dans le développement économique de l'Algérie, la Délégation a eu l'occasion de rendre visite à l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger à Maison-Carrée et à l'Ecole de Formation professionnelle de Maison-Carrée et Beaulieu.

1° L'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger.

Créée en 1905, l'Ecole d'Agriculture algérienne a pris en 1946 le nom d'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger. Elle est ainsi assimilée aux Ecoles de Grignon, de Montpellier et de Rennes. Son but est de former les cadres supérieurs de l'agriculture plus spécialement destinés à l'Algérie. Le programme général des études échelonné sur trois années tient compte d'une utile adaptation aux conditions naturelles de l'Afrique.

En outre, le cycle de la troisième année est plus spécialement orienté vers les problèmes agricoles d'Afrique du Nord.

Parallèlement à cette activité essentielle, l'Ecole apporte une large contribution à la recherche et à l'expérimentation. Jusqu'à présent elle a été en fait le seul centre de recherche agronomique de l'Algérie.

2° Le Centre de Formation professionnelle de Maison-Carrée et de Beaulieu.

La création de l'Ecole de Formation professionnelle de Maison-Carrée et de Beaulieu date de 1950.

Sa construction a été intégralement réalisée par les élèves.

Actuellement, près de 400 élèves suivent les divers cycles d'enseignement dont la durée varie selon la branche professionnelle considérée, de 6 à 11 mois.

c) *Secteur des Transports. — L'Aéroport d'Alger Maison-Blanche.*

Avant 1939, il existait dans le port d'Alger une base d'hydravions. Les services réguliers par hydravion avaient été organisés entre Alger et Marseille de 1935 à 1939. C'est à partir de 1938 que l'Aéroport de Maison-Blanche a été ouvert au trafic. A l'origine, il ne s'agissait que d'un trafic réduit et purement local. Au lendemain de la guerre, l'Aéroport de Maison-Blanche a été ouvert aux lignes aériennes unissant la Métropole et l'Algérie.

Il n'y avait, à cette époque, qu'une aérogare de fortune installée dans des bâtiments provisoires. La nouvelle aérogare date de 1955.

Les statistiques remises aux Membres de la Délégation témoignent du développement croissant du trafic aérien et de la nécessité de procéder à des agrandissements des installations de l'aéroport.

L'Aéroport de Maison-Blanche est le deuxième aéroport de France après Paris, légèrement avant Marseille. Les études des spécialistes laissent prévoir plus d'un million de passagers en 1960, deux millions en 1965/1966 et 2.900.000 en 1970.

L'entrée en service d'appareils à réaction nécessite des pistes plus longues tout au moins pour les décollages.

Pour faire face aux besoins actuels et futurs de l'aérogare, la Chambre de Commerce a élaboré un important programme d'équipement comportant l'agrandissement de l'aérogare, la réalisation d'un « Commissariat » pour la préparation des paniers-repas, l'extension des aires d'embarquement, la construction de nouveaux hangars et la réalisation d'un hôtel.

La mise en route de ce programme nécessite un effort financier important. A cet effet, un premier emprunt de 5 millions de nouveaux francs a été lancé en 1959. La Chambre de Commerce d'Alger attend actuellement la parution d'un décret autorisant un deuxième emprunt de 6 millions de nouveaux francs. Un troisième emprunt de l'ordre de 4 millions de nouveaux francs sera sans doute nécessaire.

De son côté, l'Etat va entreprendre la construction d'une nouvelle piste dont le coût est de 18 millions de nouveaux francs.

Enfin, l'hôtel de 50 chambres exigera un investissement de l'ordre de 1.200.000 NF.

La charge totale d'annuités des emprunts contractés par la Chambre de Commerce s'élèvera ainsi à 1.664.000 NF. Les ressources de l'aéroport doivent permettre d'y faire face d'autant plus aisément que tout permet de penser que le trafic continuera de s'accroître.

ANALYSE DU TRAFIC DE L'AEROPORT

1. — *Activités d'Alger/Maison-Blanche.*

Le développement des activités aériennes d'Alger/Maison-Blanche a été croissant au cours des cinq dernières années ainsi que le démontre les tableaux ci-dessous :

1° **En valeur absolue.**

	1956	1957	1958	1959
Nombre d'appareils.....	14.343	20.362	25.219	30.631
Nombre de voyageurs...	550.166	684.079	773.353	934.788
Fret (en quintaux).....	109.544	141.576	172.823	180.275

2° **En pourcentage.**

	1955/1956	1956/1957	1957/1958	1958/1959
Appareils	37 %	37 %	25 %	21 %
Passagers	36 %	24 %	13 %	21 %
Fret	53 %	29 %	22 %	4 %

2. — *Le trafic intérieur et saharien.*

Le trafic intérieur de l'Algérie a continué, parallèlement au trafic général, à se développer :

	AVIONS	PASSAGERS	FRET
1955	2.335	44.585	16.901
1956	4.938	108.946	39.606
1957	9.738	188.608	82.256
1958	14.465	271.120	105.179
1959	18.183	354.781	105.287

La moyenne mensuelle, qui était en 1957 de 15.717 passagers et de 21.460 en 1958, est passée à 29.565 en 1959. Le trafic le plus intense a été enregistré en décembre 1959 : 35.014 passagers.

B. — Visite de la région de Boufarik (vendredi 3 avril)

Le séjour de la Délégation dans la région de Boufarik a été consacré à deux visites : celle de la Coopérative d'agrumes et celle du Domaine Sainte-Marguerite.

1° *Coopérative d'agrumes de Boufarik.*

La Coopérative d'agrumes de Boufarik a été fondée en 1923 et groupe actuellement 50 adhérents. Equipée d'installations particulièrement modernes (calibreuses, séchage avec soufflerie d'air chaud, élimination automatique des fruits défectueux, etc.) la Coopérative emploie 1.000 ouvriers en pleine saison et traite annuellement entre 13.000 et 18.000 tonnes d'agrumes. Ces agrumes sont exportés en grande partie, le reste (1.500 à 2.000 tonnes) est utilisé par l'industrie locale des jus de fruits.

Le chiffre d'affaires annuel moyen avoisine un milliard d'anciens francs.

2° *Visite du Domaine Sainte-Marguerite.*

M. le Sénateur Paulian a bien voulu accueillir la Délégation sénatoriale et lui faire visiter le domaine qu'il dirige à Boufarik. L'exploitation, d'un seul tenant (1.575 hectares) s'étend sur les communes de Boufarik, Bouinan et Souma. L'infrastructure du domaine comprend :

40 km de routes régulièrement entretenues ;

15 km environ de drainages ;

14 puits ;

6,500 km de conduites forcées et 3 km de canaux en ciment pour la distribution des eaux d'irrigation ;

5 postes de transformation ;

3,500 km de lignes électriques privées ;

4 fermes, totalisant 30.000 mètres carrés de constructions, comprenant :

— 1 usine de distillation de plantes à parfums ;
— 1 cave de 45.000 hectolitres et une autre de 12.000 ;
— 1 huilerie ;
— des ateliers ;
— des écuries ;

Il y a en outre :

55 logements pour le personnel européen ;

60 logements pour le personnel musulman.

La valeur globale de ces constructions a été estimée, en 1957, à plus de 650 millions.

La mise en valeur du sol est actuellement réalisée sur les bases suivantes :

		CULTURES irriguées.	CULTURES sèches.
Plantations arbustives		172 ha	153 ha
Agrumes	165 ha		
Arbres fruitiers divers	12 ha		
Oliviers	85 ha		
Caroubiers	63 ha		
Vignes		»	438 ha
Plantes à parfums		36 ha	22 ha
Pieds-mères, pépinières		2 ha	3 ha
Luzernières		»	10 ha
Cultures annuelles (céréales, fourrages, etc.).		20 à 30 ha	390 à 400 ha
Total cultivé		230 à 240 ha	1.016 à 1.126 ha
		1.256 ha	
Bois et forêts		132 ha	
Superficie totale exploitée		1.388 ha	

Notons que les ressources en eau du sous-sol sont à peu près complètement exploitées et ne permettent pas d'irriguer plus de 240 hectares en année normale. La mise en valeur ne peut donc être basée, pour plus des 4/5 de la superficie cultivable, que sur des cultures sèches.

La superficie exploitée représente 88 % de la superficie totale.

Les deux préoccupations qui président à l'exploitation concilient le souci de conserver à l'entreprise une rentabilité suffisante tout en conservant un emploi aussi large que possible.

L'effort de rentabilité se traduit par une mécanisation progressive des cultures susceptibles d'être mécanisées et par la recherche et le développement des quelques cultures non mécanisables.

Cependant la hausse des salaires se traduit inéluctablement par une diminution du nombre des journées de travail et par l'abandon de cultures dont la production se trouve en concurrence avec celle des autres pays méditerranéens : ainsi la culture du géranium, qui a constitué une des bases économiques de l'exploitation (200 hectares avant 1914), n'est plus pratiquée que sur une vingtaine d'hectares.

Actuellement, l'exploitation du Domaine Sainte-Marguerite emploie : 56 Européens et une moyenne journalière de 600 ouvriers musulmans.

Le personnel européen est logé gratuitement sur l'exploitation ; le personnel musulman sédentaire est logé en majeure partie sur l'exploitation, sauf les quelques employés habitant les douars voisins.

Le nombre des journées de travail s'établit actuellement à 210.000 environ par an, soit 150 par hectare cultivé. Il décroit cependant d'année en année malgré la volonté de la direction de l'exploitation de freiner cette évolution.

C. — Séjour a Orléansville

Le voyage entre Boufarik et Orléansville a permis à la délégation de survoler les barrages du Hamitz, du Ghrib et du Steeg, à Oued-Fodda, et d'entrevoir les travaux de défense et de restauration des sols.

Ces visions fugitives symbolisaient les problèmes majeurs de l'Algérie actuelle dont nous aurons l'occasion de reparler :

— la mobilisation de l'eau utile,

— et la défense contre les méfaits de l'eau.

Au cours de son séjour à Orléansville, la délégation sénatoriale a pu mesurer la rapidité et la qualité des travaux de reconstruction entrepris depuis le séïsme qui a ravagé la ville en 1957.

La matinée du samedi 3 avril a été consacrée à la visite des installations du barrage d'Oued-Fodda, situé à 50 kilomètres environ d'Orléansville.

Construit en 1932, le barrage d'Oued-Fodda a pour rôle essentiel d'assurer l'irrigation dans la plaine du moyen Chelif. A l'origine, le volume de retenue de l'ouvrage était de 225 millions de mètres cubes. Il est actuellement de 160 millions de mètres cubes. Chaque année, sa capacité diminue donc de près de 3 % avec un envasement annuel de l'ordre de 2 millions de mètres cubes.

Lorsque le projet de construction fut établi, l'oued Fodda était considéré comme l'une des rivières les plus limpides d'Algérie et l'on pensait que le barrage ne risquait guère l'envasement. Mais lors de sa mise en service, on s'aperçut que la rivière charriait des débris solides en quantité considérable. C'est pourquoi il fut décidé de tenter une opération de dévasement qui a consisté à percer d'orifices munis de vannes, le mur de l'ouvrage, afin d'évacuer la plus grande partie des eaux boueuses arrivant dans la retenue, ainsi qu'une certaine quantité de vase.

Une tranche ultérieure de travaux, non encore dotée de crédits, consistera à creuser par dragages dans les vases accumulées à l'amont des orifices percés dans le mur de l'ouvrage, un chenal qui permettra l'évacuation systématique des « courants de densité » apportés par les crues et responsables de la majeure partie de l'envasement.

II. — **Séjour de la Délégation dans l'Oranie.**

(Samedi 9 et dimanche 10 avril 1960.)

A. — Visite de la région de Tlemcen

La visite de la région de Tlemcen a été considérablement gênée par les conditions atmosphériques défavorables. C'est sous un crachin, qui rappelait celui des régions les plus brumeuses de la métropole, que la Délégation a pu entrevoir les installations du barrage de l'Oued-Meffrouche. Ce barrage, pour lequel est prévu un crédit de 814 millions de francs actuels, doit fournir environ 7 millions de mètres cubes à la ville de Tlemcen et un appoint du même ordre à

la région oranaise grâce à un raccordement entre le barrage de Meffrouche et la conduite par laquelle les eaux de la Tafna sont amenées dans la région oranaise.

L'ouvrage, a voûtes multiples, présente la particularité d'être entièrement bâti en éléments préfabriqués.

Le séjour dans la région de Tlemcen s'est poursuivi par une visite rapide du périmètre d'irrigations de Henneya et par une visite du centre de regroupement de Zenata : très rapidement la délégation a visité le centre d'apprentissage et le village musulman dont la construction est à peine terminée.

B. — Visite de la ville d'Oran.

Les premières heures de la matinée du dimanche 10 avril furent consacrées à un exposé sur la situation économique oranaise par M. Gey, inspecteur général régional. Selon M. Gey, deux facteurs essentiels dominent le développement de l'économie oranaise :

En premier lieu, nous trouvons le facteur démographique. Certaines régions de l'Oranais connaissent un taux de natalité supérieur à celui de la Chine. 54 % de la population musulmane est âgée de moins de 20 ans. Les problèmes économiques prennent, de ce fait, des allures particulièrement alarmantes. Ainsi, en matière de constructions scolaires, les 47 classes qui ont été construites à Sidi-bel-Abbès sont devenues insuffisantes dès l'année qui a suivi leur inauguration. Et pourtant seuls la scolarisation des jeunes filles, le développement du confort pourront, dans un avenir plus ou moins lointain, limiter cette poussée démographique.

En second lieu, le problème de l'eau conditionne toute la mise en valeur de l'Oranie. Le régime des pluies (3 à 400 millimètres par an) est particulièrement défavorable, compte tenu de l'irrégularité des périodes de chutes (printemps et automne). Si des progrès très sensibles ont été réalisés dans ce domaine par la construction d'un nombre important de puits, il reste encore beaucoup à faire, notamment par l'utilisation des petites nappes.

Sur ces deux données de base, il convient de réaliser en Oranie les objectifs définis par le Plan de Constantine. Au point de vue agricole, l'augmentation de la production doit être de 40 % et ce gain ne peut être réalisé que sur des cultures autres que la vigne.

Or, le secteur viticole (avec 237.000 hectares dont 30.000 aux mains des Musulmans) représente environ 50 % de la production agricole totale et ce n'est probablement pas le développement de la culture du raisin de table qui résoudra ce problème.

En matière céréalière, une action efficace doit être menée en faveur de la culture du blé dur (4 millions de quintaux) beaucoup plus rentable que la culture du blé tendre caractérisée par des rendements infimes (6 quintaux de blé en moyenne à l'hectare dans la région de Tlemcen).

C'est surtout vers les cultures arbustives que devra se tourner l'Oranie.

Cet exposé a été suivi d'une rapide visite de la ville d'Oran sous la conduite de M. Fouques-Duparc, maire d'Oran. Une fois encore les servitudes de l'horaire n'ont pas permis de mesurer dans le détail l'importance des réalisations. Parmi les nombreux immeubles nouvellement construits, chacun a été frappé par une cité de 35.000 habitants édifiée sur l'emplacement d'anciens bidonvilles.

L'après-midi du dimanche 11 avril a été consacré à la visite de la région oranaise.

Visite des Docks de filtrage et de report de Sainte-Barbe-du-Tlelat.

La construction de ces docks a été conçue dans le cadre du programme arrêté en 1951 par la Commission spéciale du Plan d'équipement de l'Algérie. Les Docks étaient prévus, à l'origine pour 150.000 quintaux.

En 1953, il a été décidé de porter leur capacité de stockage à 250.000 quintaux.

En 1956 une nouvelle extension a porté l'ensemble de l'ouvrage à 310.000 quintaux. Le financement de cette construction a été assuré de la façon suivante :

— 50 % de subvention de l'Algérie ;
— 33 % d'avance à long terme ;
— 17 % de participation des sociétaires.

A l'heure actuelle, il y a sept groupes de stockage qui peuvent fonctionner chacun séparément, ces silos constituant néanmoins un ensemble homogène, avec une tour de travail commune. Ils comprennent deux chaînes de réception alimentées chacune par quatre trémies d'ensilage. Ces deux chaînes réceptionnent à la cadence horaire de 1.000 quintaux chacune.

III. — **Séjour de la Délégation sénatoriale au Sahara.**

(Lundi 12 avril).

A. — Hassi R'Mel.

Un premier sondage effectué en 1956 à Hassi R'Mel manifesta une importante venue de gaz humide à forte pression. Actuellement 8 forages (HR 1-2-3-4-5-7-8 et TR 1) ont été réalisés. On estime les réserves probables à environ 2.000 milliards de mètres cubes de gaz et 300 millions de tonnes de gazoline. Pour une pression de 80 kg-cm², les réserves récupérables probables sont évaluées à 800 milliards de mètres cubes de gaz et 50 millions de tonnes de gazoline (équivalent calorifique de la production française de charbon pendant vingt ans).

Parmi les puits forés, cinq sont bons producteurs, le débit varie de 600.000 à 1 million de mètres cubes/jour.

L'évacuation du gaz sera réalisée par un gazoduc qui, d'Hassi R'Mel en passant par Laghouat et Tiaret, atteindra Relizane. A cet endroit, la conduite se divisera en deux branches qui achemineront le gaz d'une part vers l'Ouest (Oran et Arzew) et, d'autre part, vers Orléansville et Alger.

Si ce projet doit être réalisé dans le courant de l'année 1961, la conduite du gaz vers l'Europe en est encore à l'état de projet. Deux solutions sont pratiquement retenues :

— transporter le gaz sous forme liquide par bateaux méthaniers spécialisés,

— le transporter par gazoduc sous-marin reliant la côte africaine à l'Espagne soit par grands fonds (par exemple de Mostaganem à Carthagène) soit par fonds moyens à l'Ouest du détroit de Gibraltar.

B. — Visite de Hassi-Messaoud

Un double intérêt s'attache à la visite de Hassi-Messaoud, un intérêt technique et un intérêt humain.

Actuellement 57 puits (30 pour la R. E. P. A. L. et 27 pour la C. F. P. A.) sont en exploitation.

a) *Réserves.*

Pour l'ensemble du gisement, les réserves probables en place s'élèvent à 2,5 milliards de tonnes. Les réserves récupérables sont de l'ordre de 500 millions de tonnes, en ne tenant compte que des coefficients de récupération du mécanisme de l'expansion liquide et du mécanisme de l'expansion des gaz dissous jusqu'à une pression moyenne d'abandon de 130 kg/cm². L'existence possible du waterdrive et la réinjection éventuelle du gaz dans le gisement permettraient d'augmenter sensiblement ce taux de récupération.

b) *Propriétés des fluides.*

Les caractéristiques du pétrole de Hassi-Messaoud démontrent sa qualité exceptionnelle, confirmée par son utilisation à l'état brut dans les moteurs des sondes et des groupes électrogènes :

Pression au fond des puits	480 kg/cm²
Température	120° C.
Pression de Bulle	200 kg/cm².
Quantité de gaz dissous	220 m³ par m³.
Masse spécifique de l'huile à 20 %	0,8.
Viscosité dans les conditions du fond	0,6 cp.
Teneur en eau	Nulle.
Teneur en paraffine	2,2 %.
Teneur en soufre	0,15 %.
Nombre d'octanes	37.
Constituants légers	4 % en volume liquide.
Ethane	0,19 %.
Propane	0,45 %.
Butane iso	0,16 %.
Butane normal	0,83 %.
Pentane iso	0,76 %.
Pentane normal	1,8 %.

c) *Exploitation et développement du champ.*

Le programme de mise en exploitation du champ, en ce qui concerne le permis S. N. Repal, prévoit un rythme de production de 2,6 millions de tonnes/an en fin d'année 1959, 4 millions de tonnes/an en avril 1960 et 6 millions de tonnes/an dans le courant de l'année 1961. Si la productivité des puits est très variable (20.000 tonnes à Md 7, 300.000 tonnes à Md 3 pour la première année de production), elle dépasse néanmoins pour les puits actuellement forés une moyenne de 500 tonnes/jour. Répartie sur une période de 25 ans, l'exploitation du gisement nécessitera pour la S. N. Repal, le forage d'une centaine de puits. Cinq ou six appareils lourds resteront en activité jusqu'en 1961, puis leur nombre sera réduit à deux ou trois appareils jusqu'en 1968 et ensuite à un ou deux appareils.

d) *Evacuation de la production.*

Afin d'assurer l'évacuation du pétrole brut de Hassi-Messaoud, la S. N. Repal et la C. F. P. (A.) ont constitué conjointement la Société Pétrolière de Gérance (Sopeg) qui a pour mission l'étude, la construction et l'exploitation des installations nécessaires.

En janvier 1958, dix-huit mois à peine après la découverte de l'huile au sondage Md 1, un système provisoire d'évacuation combinant le transport par conduite (15 cm de diamètre) entre Hassi-Messaoud et Touggourt et voie ferrée entre Touggourt et Philippeville, amenait le premier pétrole saharien à la côte algérienne. Depuis lors, au rythme de 1.700 m^3/jour, plus d'un million de m^3 de pétrole brut ont été ainsi livrés par la S. N. Repal et la C. F. P. (A.).

Dans le même temps, plusieurs forages d'extension ayant mis en évidence les réserves considérables du gisement, les deux sociétés décidaient la construction d'une conduite de gros diamètre, reliant Haoud el Hamra situé à 25 km au Nord de Md 1, à Bougie. Les travaux, entrepris simultanément en différents points du tracé ont progressé très rapidement et permis la mise en service de la conduite en novembre 1959. Cette conduite évacuera 750.000 tonnes par mois dès le début de l'année 1960 et dans la phase finale d'exploitation 12 à 14 millions de tonnes par an, soit environ les deux tiers de la consommation française de pétrole en 1959.

La conduite est longue de 665 km, dont 535 km d'un diamètre de 60 cm, et 130 km d'un diamètre de 55 cm, avec des épaisseurs d'acier variant de 10 mm à 6 mm. Le tube de 55 cm est posé entre le col de Selatna, à 1.033 mètres d'altitude, et Bougie. Le poids total de la conduite atteint 77.000 tonnes environ.

*
* *

Les quelques heures de présence à Hassi-Messaoud suffisent à faire oublier aux visiteurs qu'ils se trouvent au cœur du désert. En 1950, personne n'imaginait qu'une ville naîtrait dans les sables du Sahara ; et cependant, grâce à un travail que l'on a peine à imaginer, la base de Maison-Verte avec ses cabines d'habitations climatisées, sa piscine, ses jardins fleuris, sa bibliothèque, son terrain de sport, ses clubs, sa salle des fêtes a donné une forme réelle au mirage saharien.

Toutes ces prouesses techniques ont été réalisées au prix d'efforts surhumains : il a fallu faire jaillir l'eau, construire des routes en bitume, des terrains d'aviation là où il n'y avait que du sable.

IV. — **Séjour dans le Constantinois.**

Le séjour à Constantine de la Délégation de la Commission sénatoriale des Affaires économiques et du Plan a été consacré à l'étude des problèmes économiques de l'Est algérien.

Parmi les questions soulevées, nous retiendrons les questions démographiques, les problèmes agricoles et ceux de l'habitat.

A. — Les problèmes démographiques du Constantinois

La population du Constantinois représente 39 % environ de la population totale de l'Algérie. Elle est estimée à 3.800.000 habitants sur un total de 9.800.000.

	TOTAL	DONT non Musulmans.
	En milliers d'habitants.	
Département de Constantine	1.354	78
Département de Batna	577	12
Département de Bône	755	50
Département de Sétif	1.102	29
	3.788	169

Le Constantinois est donc la région la plus peuplée d'Algérie où les métropolitains sont les moins nombreux. Cette population est jeune ; les musulmans de moins de vingt ans représentent 53 % de l'ensemble de la population musulmane. Tandis que la structure moyenne de la famille européenne est de 4 personnes, celle de la famille musulmane est de 5,7 personnes.

Dans l'établissement des perspectives, on a admis que le taux de croissance naturelle de la population musulmane serait de 3 % environ par an : la population du Constantinois atteindrait ainsi 6.899.000 personnes en 1980. Ce taux de 3 % doit être considéré cependant comme une limite supérieure.

La proportion de la population urbaine musulmane par rapport à l'ensemble de la population n'a cessé d'augmenter. Si nous considérons comme population urbaine celle des principales agglomérations, l'augmentation a été la suivante :

8,45 % en 1906.
13 % en 1936.
18,4 % en 1954.
22,6 % en 1959.

On constate depuis 1954 un brusque saut dans la courbe d'augmentation : l'insécurité a fait augmenter de 2,5 % par an la population des villes.

Outre le besoin de sécurité, l'accroissement de la population urbaine a des causes économiques. A la campagne, le chiffre de la population ne peut se développer indéfiniment car l'expansion agricole est limitée. Dans une ville, quelle que soit la situation du marché du travail, l'homme peut toujours trouver quelques menus travaux et la femme quelques heures d'emploi comme femme de ménage. Certains pensent que l'accroissement de la population urbaine se résorbera lorsque les conditions de vie seront redevenues normales. Il est à craindre, selon les spécialistes, que l'exode vers les villes soit un phénomène irréversible car l'industrialisation progressive de l'Algérie aura tendance à accélérer l'afflux des populations vers les centres urbains.

Si nous prenons l'exemple de Constantine où la population était de 113.000 habitants en 1945 — elle est passée à 153.000 en 1954, pour atteindre 220.000 en 1958 — il est incontestable qu'à ce rythme, la population de Constantine dépassera 500.000 habitants dans vingt ans.

Cette poussée démographique constante et l'accroissement continu de la population urbaine musulmane ont des répercussions très importantes sur le plan des aménagements urbains scolaires et de l'habitat.

B. — Les problèmes urbains et leurs solutions

Deux problèmes peuvent être considérés isolément quoiqu'ils s'interpénètrent : celui de la construction de logements modernes et celui de la résorption des bidonvilles.

1° *Le problème des bidonvilles.*

Le phénomène du bidonville est une conséquence directe de l'afflux des populations rurales vers les villes. Ne pouvant se loger, ces immigrants s'installent sur des lotissements illégaux et y construisent leur habitation.

Le Constantinois possède les bidonvilles les plus importants d'Algérie. La population qui y est massée atteint respectivement 65.000 et 30.000 habitants à Constantine et à Collo.

La moitié de cette population est totalement dépourvue de ressources et ne peut donc prétendre qu'à « la formule de recasement ». Mais l'autre moitié pourrait prétendre à l'accession à la propriété d'un logement moderne.

La multiplicité des situations créées par la construction de bidonvilles a conduit les pouvoirs publics à mettre sur pied trois sortes d'interventions susceptibles de remédier à cette situation.

a) L'amélioration « in situ ».

Dans cette hypothèse, on conserve le cadre du bidonville, mais l'on s'efforce d'y apporter des améliorations au prix de démolitions limitées en perçant quelques voies nouvelles qui facilitent la circulation et permettent l'installation de services municipaux (enlèvement des ordures, par exemple) et le passage de canalisations d'eau et d'égout.

Dans la mesure où les espaces ainsi dégagés sont suffisamment importants, on construit des bâtiments publics indispensables (écoles) et, dans le cas les plus favorables, une place centrale.

b) La construction de cités de recasement.

Ces cités offrent à leurs habitants des conditions d'hygiène très acceptables. Elles sont le plus souvent construites par les services des Ponts et Chaussées ou par le Commissariat à l'Habitat rural, avec le concours des bénéficiaires.

Le type de construction est, soit le type rural (2.500 NF), soit le type semi-urbain (6.100 NF). La commune ou un office H. L. M. peuvent également entreprendre des constructions et recevoir directement des subventions. Cette solution est évidemment la plus satisfaisante mais aussi la plus coûteuse. Il est donc difficile d'en faire bénéficier tous les habitants des bidonvilles, tout au moins dans l'immédiat.

c) Le contrôle des constructions.

Quand il n'est pas possible d'aménager le cadre même des bidonvilles déjà construits, il est nécessaire au moins de contrôler le développement des constructions. En général, la municipalité réserve un terrain de superficie suffisante sur lequel sera tolérée la construction *ordonnée* de nouveaux gourbis. Ce terrain est, au

préalable, très sommairement équipé d'une ou plusieurs fontaines publiques et de W.-C. collectifs.

Parallèlement, toute construction nouvelle est interdite partout ailleurs à l'intérieur du périmètre urbain.

2° *La constrution de logements modernes.*

La construction de logements modernes fait appel aux financements les plus divers et ces logements sont construits par les organismes les plus variés. En général, ils sont de plusieurs types : les Logécos (30.000 NF environ chacun), les logements du type « million ».

Il faut remarquer qu'en 1954, sur 100 logements mis en chantier en Algérie, 50 l'étaient à Alger ou dans la proche banlieue d'Alger, 30 à Oran et le reste des constructions nouvelles était réparti sur l'ensemble du territoire. Cette disproportion correspondait d'ailleurs aux zones où la masse des salaires distribués était la plus élevée.

Il a été décidé de réagir contre cette tendance et de fixer les objectifs en tenant compte de l'importance de la population de chaque département.

Le résultat de cette action est de donner au Constantinois une part égale à 30 % des constructions nouvelles.

L'influence du Plan de Constantine correspond à un triplement de l'activité en matière de construction.

C. — L'agriculture dans l'Est de l'Algérie

L'Est algérien est le pays des contrastes : contrastes dans le milieu naturel, contrastes dans le milieu humain, contrastes dans les rendements de l'agriculture.

Dans le milieu naturel, si nous nous référons à une seule donnée, le régime des pluies, nous constatons qu'il se caractérise par son irrégularité. A Biskra, par exemple, la moyenne est de 156 mm par an ; à Constantine, de 580. L'irrégularité des chutes de pluies ne fait qu'accroître ces inconvénients. D'une année à l'autre, on note des différences de l'ordre de 80 %. En général, ces chutes de pluies sont violentes et érodent les terres, et malheureusement se produisent en dehors des périodes de végétation.

Contrastes dans le milieu humain entre une population rurale et une population urbaine en constant développement. Il est donc nécessaire de trouver un point d'équilibre entre villes et campagnes.

Les contrastes se retrouvent également dans les rendements agricoles. Certaines fermes ont des rendements proches des rendements français d'il y a trente ans. A l'opposé, dans certaines exploitations musulmanes, on ne récupère même pas la semence. La moyenne de trois quintaux à l'hectare est assez fréquente. Le point d'équilibre souhaité entre ces contrastes réside sans doute dans l'abandon des terres mauvaises en matière céréalière au profit de l'élevage.

Les difficultés créées par ces oppositions sont encore amplifiées par l'insécurité qui règne encore dans de nombreuses régions de l'Est Constantinois (dans l'Aurès par exemple). Les efforts en matière agricole y sont donc lents et le développement de l'agriculture est donc délicat à orienter dans ces régions. Les statistiques sont rares ou difficiles à établir. Ainsi, pour l'année 1958, les résultats statistiques comportent une marge d'erreur de l'ordre de 30 %.

Le Plan de Constantine s'est donc attaché à définir pour cette région des objectifs simples, mais non moins importants : définition, tout d'abord, des terres céréalières. A partir de cette définition, on cherche à orienter la production vers le blé dur. Restreindre les cultures céréalières non rentables dans bien des cas, au profit de l'élevage et tout particulièrement de l'élevage du mouton qui a été délaissé depuis de nombreuses années. Le Plan s'efforce enfin de ne pas créer d'emplois nouveaux dans l'agriculture, mais d'élever le niveau de vie de ceux qui travaillent le sol. Pour atteindre ces objectifs, les moyens mis à la disposition des autorités sont :

1° La D. R. S. (Défense et restauration des sols).

Ce service est né en 1945 et a pour but, grâce à la technique américaine de récupérer un certain nombre de terres jusque là inutilisées. Il s'agit, grâce à de puissants bull-dozers, de crever la couche calcaire qui empêche le métabolisme de l'eau et de construire des banquettes de protection qui s'appuient sur les courbes de niveau. Grâce à cette technique, on freine l'écoulement des eaux. Ce travail est efficace mais onéreux. Il suppose en outre le consentement de la population. En 1959, 6.000 hectares ont été ainsi

aménagés ; selon les responsables de l'économie du Constantinois, ce chiffre devrait être quadruplé.

2° Il convient de citer également les sociétés agricoles de prévoyance, les S. A. P. E. S. comportant des annexes : les C. A. P. O. et la C. A. P. E. R., base actuelle de la réforme agraire.

3° On doit citer également les zones-pilotes. Il ne s'agit encore que d'un projet puisque la première zone n'a pas encore été créée et que les contrats n'ont pas été signés. Les projets en prévoient quatre dans l'immédiat. Les difficultés que nous venons de signaler sont encore accrues par la pauvreté en personnel des services, qu'il s'agisse des services agricoles proprement dits, des services vétérinaires, des services des forêts et ceux de la D. R. S.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES ECONOMIQUES DE L'ALGERIE

C'est en fonction des objectifs fixés par le discours du Général de Gaulle à Constantine, le 3 octobre 1958, qu'il convient de situer le développement économique actuel de l'Algérie.

Aux termes de ce Plan quinquennal, la France s'est engagée à créer 400.000 emplois nouveaux, à construire des logements pour un million de personnes, à distribuer 250.000 hectares de terres nouvelles aux Musulmans, à scolariser les deux tiers des enfants d'Algérie.

Telles sont, sommairement décrites, les lignes de force autour desquelles s'ordonne la politique économique et sociale dans l'Algérie contemporaine. Il serait vain toutefois d'envisager les implications du Plan de Constantine sans nous référer d'emblée et avant toute autre considération à une donnée essentielle de la situation actuelle de l'Algérie : le développement démographique. La tâche immense que la France s'est fixée et la générosité de tous ceux qui s'y dévouent risquent de paraître vaines en regard du seul facteur démographique dont il n'est pas superflu de dire qu'il conditionne toute la politique économique et sociale de l'Algérie.

Comme le note M. Jacques Pélissier, Directeur de l'Agriculture et des Forêts de l'Algérie, « l'une des caractéristiques essentielles du sous-développement algérien, c'est qu'il se superpose à un surpeuplement rural et urbain que le rythme actuel de l'accroissement démographique aggrave d'année en année ».

Peuplée de 2 millions et demi d'habitants en 1856, l'Algérie compte, en 1960, 9 millions 875.000 habitants, dont 8 millions 850.000 musulmans et 1 million 25.000 non-musulmans. Selon les prévisions, entre 1955 et 1965, la population algérienne sera en augmentation de 25 % et la population active se sera accrue de 800.000 travailleurs. Chaque jour, près de 1.000 enfants naissent sur le sol algérien

et dans 20 ans la population musulmane sera passée, toujours d'après les estimations, à 18 ou 20 millions. Si en Europe 4 générations se succèdent en un siècle, en Algérie on en compte presque 5.

Le problème démographique est donc inscrit comme en filigrane dans toutes les questions économiques et sociales. C'est en ayant constamment présentes à l'esprit les quelques remarques que nous venons de faire qu'il convient d'examiner :

1° Le problème de l'eau ;

2° Les problèmes agricoles ;

3° Les problèmes industriels et énergétiques ;

4° Les travaux publics et la construction.

I. — Les problèmes de l'eau en Algérie.

Nous n'avons pas hésité à aborder cette question avant toutes les autres car sa solution conditionne en grande partie le développement économique de l'Algérie et la réalisation des objectifs du Plan de Constantine.

L'Algérie est un pays défavorisé par l'eau ; une grande partie du pays se trouve en climat aride (l'Oranie jusqu'à la côte et les hautes plaines steppiques, etc.), et même dans les régions où les précipitations sont importantes, le régime des pluies est irrégulier. Après de longs mois de quasi-sécheresse, les oueds se transforment subitement en torrents : à l'irrégularité du régime des pluies s'ajoute un fléau particulièrement sérieux, l'érosion, avec les conséquences qu'elle entraîne : la dégradation des pentes, le comblement rapide des plaines et l'abondance des bassins fermés qui favorise l'installation des marécages.

Il convient également de noter la qualité médiocre des eaux. L'Algérie est un pays de sel. Bien rares sont les eaux qui ne sont pas salées, qu'il s'agisse de sel des oueds ou sel des nappes souterraines. Dès lors, si toutes les formes de l'irrigation sont compliquées par la présence du sel, l'irrigation par aspersion est impossible.

§ 1er. — Les principes généraux de l'hydraulique

La politique de l'eau en Algérie obéit à deux impératifs : la défense contre les méfaits de l'eau et la mobilisation de l'eau utile.

A. — *La défense contre les méfaits de l'eau.*

(Programme pour 1960 : 1 milliard 721 millions d'anciens francs.)

1° La correction et la stabilisation des oueds.

Les oueds, on le sait, sont des agents d'érosion particulièrement actifs ; ils arrachent à leurs hauts bassins des quantités de matériaux solides qu'ils déposent, dès leur arrivée, dans les plaines. On assiste alors à des changements assez fréquents de lits du fleuve. Le Service de la défense et de la restauration des sols, en relation avec la Direction de l'hydraulique, a déjà accompli des travaux importants tendant à réduire l'érosion sur les pentes et à stabiliser ainsi les lits des oueds dans la traversée des régions cultivées.

2° Récupération et assainissement des terres marécageuses pour en faire des terres de cultures et de pâturages.

Ce n'est qu'après de tels travaux, entrepris jadis par les premiers colons, que les plaines de la Mitidja, de Perrégaux et du Sig ont acquis leur fécondité.

Actuellement plusieurs projets d'assainissement sont en cours. Ils concernent la plaine de la Macta en Oranie, les marais du M'Krada dans la plaine de Bône et les hautes plaines constantinoises. La présence de nappes salées complique les travaux de drainage.

B. — *La mobilisation de l'eau utile.*

Sous le vocable de mobilisation de l'eau utile, on définit deux actions complémentaires : la première vise à régulariser le débit des oueds par la construction de barrages réservoirs, la seconde vise à irriguer les terres de plaines.

1° Les barrages réservoirs.

Les barrages réservoirs ont pour mission de régulariser le débit des oueds pratiquement à sec en été et torrentiels en période pluvieuse.

On compte actuellement onze barrages réservoirs en Algérie. En prévoyant la visite ou le survol de certains de ces ouvrages par les membres de la délégation sénatoriale, les organisateurs du

voyage ont tenu à affirmer la place primordiale que les barrages représentent dans le développement économique de l'Algérie.

Sur ces onze barrages, quatre sont situés en Oranie :

Bakhadda sur l'oued Mina.

Bou-Hanifia sur l'oued el Hamman.

Beni-Bahdel sur la Tafna.

Sarno sur l'oued du même nom.

Trois dans l'Algérois :

Le barrage de l'oued Fodda (visité par la délégation).

Le Ghrib sur l'oued Chelif.

Le Hamiz sur l'oued de ce nom.

(Ces deux derniers barrages ont été survolés au cours du voyage Boufarik-Orléansville).

Quatre dans le Constantinois :

Oued Ksob.

Foum-el-Gueiss.

Zardézas sur l'oued Saf-Saf.

Foumel-Gherza sur l'oued el Abiod.

Cet ensemble a une capacité totale d'emmagasinement d'environ 820 millions de mètres cubes et est capable de régulariser un débit annuel de 600 millions de mètres cubes.

2° Les périmètres d'irrigation.

Les périmètres d'irrigation sont destinés à bonifier les terres situées en aval des barrages : ils en constituent en quelque sorte le complément logique.

Parmi les principaux périmètres d'irrigation, on peut citer :

— le périmètre du Sig, irrigation de 7.500 hectares, visité par la délégation ;

— le périmètre de l'Hbra dans la région de Perrégaux, 19.000 hectares irrigués ;

— celui de Mina, dans la région de Relizane, 9.000 hectares sont complètement aménagés ;

— le périmètre du bas Chélif dans la région d'Inkermann comprend près de 20.000 hectares aménagés ;

— dans le périmètre du moyen Chélif (région d'Orléansville), 17.500 hectares ont été aménagés.

— dans le périmètre du haut Chélif (région d'Affreville), 10.000 hectares sont actuellement irrigables.

Actuellement, l'Algérie n'a pas atteint encore le plein emploi des eaux disponibles. Sur 150.000 hectares, 100.000 hectares seulement sont aménagés. Le plein emploi sera atteint lorsqu'on irriguera chaque année 70.000 hectares avec une consommation de 500 millions de mètres cubes d'eau (on en est encore à 50.000 hectares avec une consommation de 350 millions de mètres cubes). A cet égard, il faut noter que l'insécurité nuit à la réalisation des projets, ne serait-ce que par l'interdiction des irrigations nocturnes.

La législation récente de 1956 a rendu possible la réalisation de l'irrigation dans des zones de moindre étendue que les grands périmètres que nous venons de citer.

Grâce au concours financier et technique de l'Etat des aires d'irrigation allant de 100 à 1.000 hectares pourront être consacrées à la culture.

§ 2. — Le programme des travaux hydrauliques

Le programme de grands travaux en matière hydraulique est orienté dans une double direction : faire face tout d'abord à la consommation d'eau, toujours croissante des grands centres urbains, et répondre en second lieu aux exigences de l'irrigation.

A. — *La satisfaction des besoins en eau des grands centres urbains.*

Le développement de la population urbaine et la création prochaine de complexes industriels rendent indispensable l'accroissement de l'alimentation en eau des grandes villes d'Algérie.

Dans la région oranaise, l'année 1960 verra tout d'abord se poursuivre la construction du barrage du Meffrouch (visité par la Délégation) pour lequel est prévu un crédit de 814 millions de francs anciens.

Les besoins nouveaux de la région oranaise (la ville d'Oran) et la région d'Arzew sont évalués à 28 millions de mètres cubes par an

et il est probable que la construction d'un nouveau barrage devra être envisagée pour faire face à cette consommation.

Pour la région d'Alger sont poursuivis les travaux d'adduction des eaux provenant des nappes artésiennes de la Mitidja. Là encore des études sont orientées vers la recherche de ressources nouvelles.

Dans la région de Bône, on envisage la construction du barrage de la Cheffia sur l'oued Bou-Mamoussa.

B. — *Les projets en matière d'hydraulique agricole.*

Parmi les principaux projets dont la réalisation se poursuit à l'heure actuelle, on peut citer, d'une part, le développement des grands ensembles hydrauliques, et d'autre part, les opérations d'assainissement.

1° Le développement des grands ensembles hydrauliques comprend :

— la surélévation du barrage de Bakhadda sur la Haute Mina. C'est un travail particulièrement important puisqu'il permet d'augmenter de 14 millions de mètres cubes la capacité de la retenue, celle-ci étant portée de 37 à 51 millions de mètres cubes.

Cette surélévation permettra d'irriguer 3.000 hectares supplémentaires dans le périmètre de la Mina tout en améliorant les irrigations existantes.

— on peut citer également les opérations de dévasement de certains barrages existants. Nous rappellerons pour mémoire l'opération poursuivie à l'oued Fodda. Une opération identique est actuellement en cours au barrage des Cheurfas qui se trouvait à peu près complètement envahi par la vase puisque la capacité libre n'était plus que de l'ordre de 2 millions de mètres cubes.

Parmi les travaux qui se déroulent au cours de l'année 1960, on doit encore signaler la dérivation Mekerra sur la cuvette du barrage du Cerno destiné à développer l'irrigation dans le périmètre du Sig.

Il convient de signaler l'extension du périmètre du moyen Chélif (région d'Orléansville) qui permettra la mise en valeur de 10.000 hectares nouveaux.

2° Les opérations d'assainissement et la défense contre les eaux nuisibles.

Il s'agit d'une œuvre de très longue haleine dont il est difficile de mesurer avant plusieurs années la portée réelle. L'une des opérations les plus importantes est celle de l'assainissement de la plaine de la Macta en Oranie. Une seconde entreprise à signaler pour la région d'Oran dans le programme des assainissements est celle de la Sebkha d'Oran, bien que les travaux ne portent pour l'instant que sur des surfaces restreintes.

Le programme de travaux d'assainissement comprend encore de vastes entreprises sur les hautes plaines sétifiennes.

II. — **Les problèmes agricoles en Algérie.**

Le développement de l'agriculture constitue, à l'heure actuelle, le souci majeur de ceux qui président aux destinées de l'Algérie. Près de 7 millions de personnes vivent des ressources du sol (70 % de l'emploi) et ne se partagent que le tiers des revenus algériens.

§ 1er. — Les caractères de l'agriculture algérienne

L'agriculture algérienne se caractérise en premier lieu par la juxtaposition de deux secteurs agricoles : un secteur évolué groupant 50.000 exploitants (pour moitié d'origine musulmane et moitié d'origine européenne) et un secteur archaïque groupant 600.000 petits agriculteurs. Le premier est en principe apte à résoudre l'essentiel des difficultés qui se présentent à lui; le second, au contraire, groupant une population massive sur un sol insuffisant, n'en n'est pas capable (70 % des exploitations musulmanes ont moins de 10 hectares alors que 15.000 exploitations du secteur moderne en ont plus de 100).

Cette différenciation prend tout son sens lorsqu'on examine l'importance des revenus distribués à chacun des deux secteurs. Le revenu brut à l'hectare est approximativement de 50.000 francs pour une exploitation moderne et de moins de 20.000 francs pour une exploitation traditionnelle. La différence est encore plus sensible si l'on calcule le revenu net par exploitation : 3 millions d'anciens francs pour l'agriculture évoluée contre 120.000 pour

l'agriculture archaïque. Cette répartition est évidemment différente selon les régions. Sur les 15 départements algériens, 4 (Oran, Alger, Mostaganem et Constantine) se partagent la moitié du revenu agricole brut, tandis que 4 autres (Médéa, Batna, Aumale et Saïda) n'entrent que pour 10 % dans le total.

Qu'il s'agisse du secteur archaïque ou du secteur moderne, l'agriculture algérienne se consacre essentiellement à quatre productions :

— le vin qui représente 30 % de la production annuelle moyenne,

— les céréales qui en représente 20 % (12 % de blé dur),

— les agrumes qui en représente 4 %,

— les ovins qui en représente 4 %.

A ces quatre productions les plus importantes s'ajoutent les productions secondaires : les légumes, le tabac, le riz, les dattes dans le Sud, les olives en Kabylie et en Oranie. L'élevage ne figure que pour 20 % dans le total de la production agricole.

A ces trois caractères, il convient d'ajouter quelques remarques :

Quel que soit le secteur agricole considéré, le cultivateur doit résoudre le même problème : celui de la recherche du meilleur équilibre avec le milieu.

Or, le milieu naturel algérien comporte par lui-même des limites à l'action de l'homme.

La proportion de terres productives de l'agriculture autre que les parcours égale 32 % de la surface totale (68 % en Métropole).

L'Algérie fertile se réduit à une succession de plaines morcelées : plaine d'Oran, vallée du Chélif, la Mitidja, la plaine de Bône, etc. Elles ne représentent qu'un faible pourcentage (1/30e) de la totalité du sol algérien, le reste du pays est partagé entre les reliefs montagneux et les hautes plaines steppiques.

Les facteurs climatiques viennent encore compliquer le problème agricole. Le long intervalle des saisons sèches interrompt la vie du sol arable et le livre à l'action des vents desséchants. La mise en valeur du sol algérien ne se conçoit que par une lutte incessante contre l'érosion.

§ II. — Les objectifs de l'agriculture algérienne

A. — *L'orientation nouvelle des productions du secteur moderne.*

Certaines cultures doivent recevoir une orientation nouvelle : la viticulture dont la superficie, en raison de son statut juridique, semble devoir demeurer inchangée ; mais un certain déplacement des vignes de plaines vers les coteaux ou vers les zones de raisin de table est souhaitable. La production du vin en sera réduite, mais la qualité moyenne relevée.

Les céréales, pour lesquelles on prévoit la réduction des emblavures de blé tendre au profit du blé dur et de l'orge, mieux adapté au climat, et où l'on peut envisager sur les hautes plaines les nouvelles techniques d'association à l'élevage, feraient varier les superficies : pour le blé dur, de 1.600.000 ha à 1.700.000 ha, pour l'orge, de 1.300.000 ha à 1.400.000 ha.

D'autres cultures seront également développées. Les agrumes, qui constituent une culture riche et qui emploient une main-d'œuvre importante (100 journées de travail par an à l'hectare), devraient voir leur superficie passer de 30.000 à 42.000 hectares environ. Le même développement doit caractériser les cultures maraîchères, qui sont susceptibles de satisfaire la demande croissante du marché local et d'approvisionner la Métropole et le Marché Commun. Enfin, dans le double souci de développer l'agriculture et d'utiliser une main-d'œuvre abondante, les cultures industrielles seront prochainement développées.

Le développement de la production agricole du secteur moderne nécessite la prospection de marchés nouveaux. A l'heure actuelle, le marché métropolitain constitue pour les produits algériens un débouché de choix. Le marché local d'Algérie doit également absorber dans les années qui viennent une part croissante de la production agricole. Enfin, le Marché Commun est susceptible de servir de débouché aux produits agricoles d'Algérie ; tel sera le cas, par exemple, pour les agrumes, dont on peut dire que les productions de l'Italie et de l'Algérie ne couvrent pas entièrement les besoins prévisibles de l'Europe des Six. Il en est de même pour l'huile d'olive, le blé dur et les produits de l'élevage ovin.

B. — *L'amélioration des cultures existantes dans le secteur traditionnel.*

Cette amélioration doit être recherchée en premier lieu en valorisant certaines activités peu productives de revenus. Ainsi faut-il transformer le cheptel ovin, d'un capital sans rapport, en une source de revenus réguliers qui peut être à la base de l'économie des hauts plateaux. Ainsi faut-il parallèlement tirer du cheptel bovin détenu par l'agriculture musulmane le lait et la viande qui n'y sont encore qu'à l'état de virtualité. L'amélioration des cultures traditionnelles doit être poursuivie en second lieu par l'augmentation de la productivité. Pour les céréales, la seule augmentation du rendement à l'hectare, entre 3 et 4 quintaux, peut représenter un apport de 5 à 6 millions de quintaux. Il en est de même pour la culture de l'olivier, qu'il convient de faire passer de l'économie de cueillette à l'exploitation rationnelle. Une autre voie d'amélioration consistera à associer aux productions traditionnelles des productions nouvelles, telles que l'aviculture, l'apiculture et les cultures vivrières d'appoint.

Parallèlement à cette tâche d'amélioration du secteur agricole traditionnel, une politique forestière, objectif capital en pays de montagnes, doit être menée de pair. Dans les cas les plus favorables, il s'agira de plantations d'arbres fruitiers : oliviers, figuiers, caroubiers et amandiers.

La forêt traditionnelle, dans les cas les moins favorables et sur les pentes les plus abruptes, aura pour mission de sauver le sol et de créer un secteur économique nouveau.

D'ores et déjà, une politique de l'arbre est entamée : 11 millions de plants forestiers, fruitiers et fourragers seront produits en 1960 par les pépinières des services des Forêts.

§ III. — Les conditions du développement de l'agriculture algérienne

La réalisation des objectifs assignés à l'agriculture algérienne serait inconcevable sans de profondes transformations du secteur agricole. Parmi les nombreuses réformes de structure actuellement

envisagées, il en est trois principales qui conditionnent le développement économique ultérieur de l'Algérie : la formation des cadres de l'agriculture, la réforme agraire, la lutte contre l'érosion.

A. — *La formation des cadres de l'agriculture.*

La formation des cadres de l'agriculture constitue la suite logique du programme de scolarisation et s'inscrit dans le cadre de la promotion sociale en Algérie. Dans ce secteur, les crédits d'équipement passeront de 580 millions en 1959 à 1.150 millions en 1960 : ils seront destinés non seulement à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole, mais encore à la formation de moniteurs destinés à vulgariser les méthodes agricoles en milieux traditionnels.

1. L'enseignement et la formation professionnelle agricole supposent en premier lieu l'achèvement des agrandissements entrepris dans les Etablissements d'enseignement agricole de tous les degrés, à l'Ecole nationale d'agriculture d'Alger, dans les écoles d'agriculture de Sidi-Bel-Abbès, Aïn-Témouchent, Philippeville et Guelma. Il s'agit ensuite d'achever la construction de l'école d'agriculture de Tizi-Ouzou qui a ouvert ses portes à une première promotion d'élèves en octobre 1959, et d'entreprendre la construction de deux écoles d'agriculture nouvelles à Constantine et à Orléansville. En outre, à Constantine est prévue la création d'une école forestière destinée à former les agents techniques du service des Forêts et de la restauration des sols.

Ce programme de formation professionnelle agricole comprend enfin la création de nouveaux centres de formation professionnelle destinés à la formation d'ouvriers spécialisés (mécanique agricole, arboriculture, irrigation, élevage).

2. L'encadrement technique et la vulgarisation des méthodes d'agriculture modernes.

La vulgarisation des méthodes modernes auprès des exploitants, notamment en milieu sous-développé, requiert l'existence d'un véritable réseau d'encadrement. L'élément essentiel de cette entreprise est le moniteur. Ce dernier assure le contact entre l'agriculteur et l'ingénieur, et doit servir en quelque sorte de maillon supplémentaire d'une chaîne de techniciens qui doit descendre plus bas dans la hiérarchie sociale que cela est nécessaire en milieu évolué. Depuis le début de 1959, le rythme de recrutement de moniteurs

s'est considérablement accéléré, le nombre des candidatures reçues dans les premiers mois de 1959 a atteint presque 400. Grâce au recrutement de 1960, l'effectif passera ainsi à 900 au 31 décembre 1960, alors qu'il est de 450 actuellement. Pour la formation de ces moniteurs, le Centre de Rovigo a été créé ; sa capacité va tripler grâce aux travaux d'agrandissement qui sont en cours. La méthode adoptée consiste à donner une formation pédagogique, soit à des agriculteurs capables de tirer profit de leur stage de perfectionnement, soit à des jeunes diplômés du B. E. P. C., soit à d'anciens élèves de l'Enseignement professionnel agricole. Parmi les candidats admis au Centre de Rovigo, plus de 50 % sont d'origine musulmane, et cette proportion est en hausse constante. Le rythme ainsi obtenu de recrutement et de formation permettra d'atteindre au terme du programme de cinq ans l'effectif de 2.000 moniteurs, correspondant à une densité d'un moniteur pour 300 fellahs.

A côté des moniteurs, il convient également de signaler le développement du nombre des agents techniques des travaux agricoles (passé de 43 à 90 en 1960) qui jouent le rôle de moniteurs chefs.

Les ingénieurs des travaux agricoles et les adjoints techniques du paysannat constituent, au niveau de l'arrondissement, les échelons d'exécution des actions techniques et de la vulgarisation. Leur nombre passera de 56 à 80.

B — *La réforme agraire en Algérie.*

L'un des objectifs du Plan de Constantine réside dans la redistribution du patrimoine foncier rural aux agriculteurs insuffisamment pourvus de terres.

Les grandes lignes de la réforme agraire ont été tracées par le décret du 26 mars 1956, créant une caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale (la C. A. P. E. R.). Cette caisse, dotée de l'autonomie financière et de la personnalité civile, a pour mission d'acquérir des biens fonciers à vocation agricole, en vue d'une redistribution à de petits agriculteurs dépourvus de terres.

Les procédures utilisées par la C. A. P. E. R. pour réaliser sa mission sont : le transfert, l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'acquisition amiable, la cession gratuite de biens appartenant à l'Etat, à l'Algérie, ou à des collectivités publiques.

Si nous envisageons le bilan actuel de la réforme agraire, nous constatons que chacune de ces procédures a été utilisée par la C. A. P. E. R.

1° La procédure de transfert. — Deux décrets en date du 20 octobre 1956 ont permis de transférer le domaine de la Compagnie algérienne à Aïn-Regada (Département de Constantine), 66.000 hectares, le domaine de la Compagnie genevoise de Sétif : 15.000 hectares. Un décret du 8 février 1960 prévoit le transfert à la C. A. P. E. R. du domaine de l'Union agricole d'Afrique, à Saint-Denis-du-Sig, d'une superficie de 1.792 hectares ;

2° Les procédures d'expropriation. — L'ensemble des terres ayant fait l'objet d'une mesure d'expropriation représente 23.355 hectares ;

3° L'acquisition amiable. — La Caisse a déjà procédé à l'acquisition de 26.984 hectares en 1959. Ce chiffre est passé à 40.500. Pour 1960, le programme général d'opérations prévoit la redistribution de 44.000 hectares. Ainsi, au début de l'année 1960, la C. A. P. E. R. se trouvait à la tête d'un patrimoine foncier de plus de 168.000 hectares, correspondant à 6.904 unités culturales, soit un potentiel de revenu de 2.761.600.000 d'anciens francs, au bénéfice des attributaires de la réforme agraire. A la fin de l'année 1959, 513 lots ont été entièrement équipés. Les travaux qui doivent s'achever en 1960 verront la constitution de 1.814 lots, auxquels s'ajouteront 473 autres lots prévus au programme des travaux de 1960.

Au terme de cette année, 5.000 familles accéderont au bénéfice de la réforme agraire. Il convient de noter que les opérations de réforme agraire ne consistent pas seulement en une simple division en lots des propriétés agricoles, mais également en une mise en valeur des propriétés acquises, en vue d'en tirer le maximum de revenu. A cette fin, la C. A. P. E. R. fait effectuer tous les travaux d'aménagement foncier nécessaires, travaux de défense et de restauration des sols, adduction d'eau, voirie, électrification. Sur chaque lot est édifié une petite ferme. Le coût de cette construction est entièrement à la charge de l'Etat, et ne rentre pas dans le calcul de l'unité d'amortissement ; sur les 5 milliards prévus en 1960 pour la réforme agraire, 1,5 milliard sera consacré à ce chapitre.

La méthode retenue par la Caisse pour la constitution des lots de réforme agraire consiste à déterminer le revenu net familial

indispensable à la subsistance de six personnes. Ce revenu est actuellement chiffré à 450.000 francs, dont il convient de déduire l'unité d'amortissement, soit 60.000 francs.

C. — *La lutte contre l'érosion.*

Les deux méthodes actuellement utilisées pour lutter contre l'érosion sont la banquette et le lac collinaire. On connaît bien maintenant la technique et les possibilités des banquettes, bourrelets de terre constitués en suivant les lignes de niveau qui empêchent le ruissellement et l'érosion, et qui assurent l'infiltration et la conservation de l'eau. Les travaux qui seront faits au cours de l'année 1960 permettront la création de reboisements sur 4.500 hectares, représentant une augmentation de rendement de 200 % des terrains, la création de 5.500 hectares de vergers, représentant une augmentation de rendement de 30 %, l'amélioration de 10.000 hectares de pâturages, représentant une augmentation de rendement de 100 %, enfin, l'amélioration de 16.500 hectares de terres de culture, représentant une augmentation de rendement de 30 %. A ces tâches, seront employés 10.000 ouvriers, représentant 2 millions de journées de travail et un salaire total de 14 millions de nouveaux francs. Le développement de cette politique doit conduire, en 1963, au traitement annuel de 63.000 hectares.

III. — **Les problèmes industriels et énergétiques en Algérie.**

Sur les 400.000 emplois, dont la création a été prévue par le Plan de Constantine, 110.000 doivent être procurés par le développement des industries. Il est donc normal que les grands projets industriels et le développement des industries de transformation constituent le souci permanent pour ceux qui veillent aux destinées économiques de l'Algérie.

§ I. — La réalisation des grands projets industriels

A. — *L'adduction du gaz naturel à la côte algérienne et ses prolongements possibles.*

Le gaz provenant du gisement d'Hassi-R'Mel atteindra les banlieues d'Alger et d'Oran, ainsi que le port d'Arzew dans les premiers mois de 1961. D'ores et déjà, des conditions de vente

très avantageuses ont été fixées pour les gros ensembles industriels. Le prix prévu sera de 0,0315 nouveaux francs le mètre cube, ce qui correspond à un tarif de cession de l'ordre de 0,4 centime la thermie. Pour les utilisateurs importants et réguliers, on peut estimer que le prix de la thermie sera de l'ordre de 0,6 centime. Dès à présent, la Société Azotal étudie sérieusement l'implantation dans la région d'Arzew d'une usine de fabrication d'engrais azotés.

L'importance du gisement d'Hassi-R'Mel peut permettre une cadence d'exploitation annuelle de 10 à 20 milliards de mètres cubes. Or, l'Algérie n'absorbera dans l'immédiat que 500 ou 600 millions de mètres cubes de gaz par an. La marge ainsi définie entre la production de gaz et son utilisation a amené les inventeurs du gisement d'Hassi-R'Mel à se préoccuper des conditions d'exportation du gaz. Tout d'abord, le gaz pourrait être exporté par les bateaux méthaniers transportant à basse température du gaz liquéfié au préalable dans une usine implantée dans la région d'Arzew. C'est le souci d'exportation qui explique la décision prise par les autorités de diriger le tronc commun du gazoduc d'Hassi-R'Mel vers la région de l'Ouest algérien la plus proche géographiquement de l'Europe, si l'on considère un transport par mer. L'exportation du méthane saharien peut se concevoir également par un tuyau sous-marin qui, d'après les reconnaissances faites par le commandant Cousteau, pourrait traverser la Méditerranée de l'embouchure du Chélif à Carthagène. Des tubes sont arrivés l'hiver dernier à Mostaganem et dès le printemps seront entrepris des essais de soudure et de pose des tubes en mer. Si les premiers essais sont concluants, trois années seront nécessaires pour faire franchir au gaz les 190 kilomètres qui séparent la côte algérienne de Carthagène. La présence possible d'une usine de liquéfaction du méthane à Arzew permet d'envisager dès maintenant l'implantation en Algérie de complexes pétro-chimiques, le gaz naturel d'Hassi-R'Mel est composé, en effet, de 83 % de méthane, 8,7 % d'éthane, 3,6 % de propane, de 4,7 % de butane. Les traitements auxquels il sera soumis pour son exportation permettront de récupérer les homologues supérieurs du méthane, notamment l'éthane à partir duquel l'industrie peut obtenir de l'éthylène, base de la chimie des matières plastiques.

B. — *La raffinerie de pétrole d'Alger.*

Il y a quelques mois, la construction d'une raffinerie de pétrole dans la banlieue Ouest d'Alger a été autorisée. Prévue pour traiter le pétrole brut d'Hassi-Messaoud, elle sera alimentée au début par tankers et par le port d'Alger.

Par la suite, on envisage de la relier à l'oléoduc Hassi-Messaoud—Bougie par un tuyau qui suivrait le tracé de la route nationale n° 5, sur 162 kilomètres. La raffinerie comprendra une première unité de raffinage capable de traiter 2.100.000 tonnes de pétrole brut par an. L'évolution de la consommation locale déterminera la construction éventuelle d'une seconde unité de raffinage. La production de la raffinerie sera pour les trois quarts écoulée en Algérie.

C. — *Le complexe sidérurgique de Bône.*

Ce projet, dont on a beaucoup parlé, mûrit. Des investissements de plus d'un milliard de nouveaux francs ne se décident pas en un moment ! La rentabilité et les conditions d'exploitation d'un tel projet doivent être examinées en détail. De même, le financement des installations du complexe sidérurgique de Bône pose un problème à une époque où la Métropole a tout à faire pour assurer parallèlement sa propre modernisation et l'équipement de l'Algérie.

On peut cependant affirmer, selon les explications données par les responsables de l'économie algérienne, que la sidérurgie bônoise est inscrite dans les faits.

La proximité des mines de l'Ouenza, la qualité du minerai produit, la présence du gaz saharien militent en faveur de la réalisation du complexe.

Il s'agit d'une installation capable de transformer 500.000 tonnes de fonte par an par des procédés modernes. Contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse, ce ne sont pas les études sur la réduction directe du minerai de fer par le gaz naturel qui risquent de retarder la réalisation projetée.

Le complexe sidérurgique prévu comprendra une usine à fonte, des laminoirs à chaud et à froid. Ces éléments ne seront peut-être pas tous construits en même temps, mais le projet d'ensemble est bien suivi. La production de fonte sera assurée par des bas fourneaux électriques traitant des minerais ayant subi une préréduc-

tion suivant les méthodes classiques. L'acier serait produit par passage de la fonte dans des convertisseurs à oxygène. Des études détaillées ont été entreprises pour résoudre les problèmes que posent l'alimentation en gaz de Bône et la transformation du gaz en électricité.

D. — *Le Djebel Onk.*

Ce gisement de phosphate de chaux situé à 100 kilomètres au Sud de Tébessa, non loin de la frontière tunisienne, est connu depuis longtemps. Cependant, son éloignement, la teneur insuffisante du minerai, la production importante d'autres gisements de phosphate situés en Algérie n'avaient pas justifié sa mise en exploitation. Aujourd'hui, l'épuisement progressif du gisement du Kouif (600.000 tonnes par an) qui sera probablement fermé à la fin de l'année 1963 risque d'entraîner la suppression de 1.700 emplois et porter un coup sévère à l'Est Constantinois, notamment par une baisse sévère du trafic du port de Bône. D'autre part, l'indépendance acquise par les voisins de l'Algérie rend la France tributaire de l'étranger pour ses approvisionnements en phosphates.

Toutes ces raisons militent en faveur d'une mise en exploitation du Djebel Onk.

La mise au point de procédés d'enrichissement des phosphates par lavage et calcination rend les conditions d'exploitation du phosphate du Djebel Onk plus faciles.

Cependant, la mise en valeur de ce gisement représente des investissements de l'ordre de 140 millions de nouveaux francs, dont 50 millions pour la pose d'une voie ferrée à écartement normal entre Tébessa et la mine.

L'usine d'enrichissement des phosphates prévue primitivement à Bône serait située, selon les derniers renseignements, sur le gisement lui-même : cette dernière implantation étant liée à la découverte à proximité du Djebel Onk d'une source d'énergie, le Bureau de Recherche des Pétroles, en association avec la S. N. Repal, a entrepris depuis quelques mois des recherches en ce sens et certains indices permettent d'entrevoir un succès possible.

Une société est constituée pour l'exploitation du gisement qui réunit la Compagnie des Phosphates de Constantine majoritaire et le Bureau d'Investissement Africain. Pour l'instant, le financement en est au stade des discussions entre la société et l'Algérie.

Si, comme en peut l'espérer, la décision d'exploitation est prise prochainement, la mine du Djebel Onk pourrait être ouverte dès 1963 et atteindre en 1965 une production normale.

§ II. — L'industrialisation de l'Algérie par le développement des industries de transformation

Les grands projets qui viennent d'être décrits nécessitent des investissements très lourds (100.000 NF à 200.000 NF par poste salarié). S'ils ne sont directement que faibles créateurs d'emplois, ils ont, par contre, un effet indirect très important en favorisant le développement d'industries annexes.

Dans la conception du Plan de Constantine, c'est par la création d'industries de transformation que l'on atteindra le plus rapidement le but social recherché avec un volume d'investissements raisonnable. Ces industries peuvent être facilement disséminées dans le pays, ce qui correspond au souci humain qui préside au développement du Plan de Constantine. Il s'agit moins de créer des usines que de donner du travail.

Les industries de transformation demandent en moyenne des investissements de l'ordre de 10.000 NF à 20.000 NF par emploi créé et présentent, en outre, l'avantage d'être réparties plus harmonieusement sur le sol algérien. Depuis la mise en œuvre du Plan de Constantine, 317 demandes d'agrément ont été présentées par les industriels, dont 239 ont été agréées (durant la période 1946-1958, il n'y eut que 214 entreprises agréées au titre des différents Plans qui se sont succédé en Algérie). Sur les 239 demandes agréées, 112 concernent des créations d'entreprises, 127 sont relatives à des extensions d'activité.

En considérant l'origine des entreprises, la répartition des agréments est la suivante : 40 % environ ont été donnés à des sociétés métropolitaines venues pour la première fois en Algérie, 146 ont été accordés à des sociétés ou à des industriels déjà installés dans le pays.

La proportion est inversée si nous considérons l'importance des investissements : les capitaux investis par les entreprises industrielles non installées précédemment en Algérie représentent 65 % des investissements totaux (328 millions de nouveaux francs).

Malgré la diversification du taux des primes, c'est la région d'Alger qui bénéficie de la plus forte concentration industrielle (66 % du total). Les régions d'Oran et de Constantine se partagent ensuite également le reste des investissements.

Si nous considérons la répartition des investissements prévus par secteur, nous constatons que les investissements primés se répartissent à raison de 40 % dans les industries travaillant pour le bâtiment et le logement, et 25 % dans les industries qui ont pour débouchés d'autres investissements industriels.

Cette répartition est normale dans un pays en cours d'équipement où d'énormes travaux d'infrastructure sont nécessaires.

Les industries trouvant leurs débouchés dans les transports recueillent ensuite 10,5 % des investissements primés, et nous retrouvons un pourcentage identique dans le secteur des industries alimentaires. On doit constater, par contre, un certain retard dans le développement des industries produisant des biens de consommation (habillement et chaussures). Ce retard est dû en partie, selon les explications qui ont été fournies à notre délégation, par la concurrence des industries métropolitaines.

Cette lacune sera comblée dans la mesure où la politique d'industrialisation de l'Algérie augmentera le pouvoir d'achat des masses musulmanes.

Industrialisation de l'Algérie.

(Septembre 1958-31 mars 1960.)

1.	Nombre de demandes présentées	317
	Nombre d'entreprises agréées	239
	— pour extension	126
	— ou création	113
	Dont les capitaux sont d'origine :	
	— algérienne	145
	— métropolitaine	94
2.	Les investissements prévus sont au total de 507.164 milliers de nouveaux francs, dont sont primables 346.483,	
	et dont l'origine est algérienne pour	179.145
	et métropolitaine pour	328.019
3.	Le nombre d'emplois créés est de	19.028

4. *Répartition régionale :*

REGION	ENTREPRISES agréées.	EMPLOIS CREES	CAPITAUX investis en milliers de nouveaux francs.
Alger	143	11.432	331.406
Oran	61	3.842	88.058
Constantine	35	3.754	87.700

5. Répartition par secteurs industriels :

	ENTREPRISES agréées.	EMPLOIS créés.	CAPITAUX investis en milliers de nouveaux francs.
Produits des industries alimentaires.	30	1.506	43.200
Produits minéraux (matériaux de construction).	55	2.744	112.378
Produits des industries mécaniques et électriques.	77	9.795	225.348
Produits des industries chimiques et parachimiques.	25	989	57.571
Produits textiles et cuirs.....	20	1.952	31.240
Produits des industries diverses....	32	2.042	37.427

6. Avantages distribués depuis le 30 septembre 1958 : 196.088 (milliers de nouveaux francs)

Pourcentage par rapport aux investissements totaux : 40 %, dont :

— prime d'équipement..... 68.924
— prime d'emploi..... 71.843
— détaxation des biens d'équipement. 20.673
— bonification d'intérêt..... 34.648

Parmi les installations réalisées ou en cours de réalisation, quelques exemples particulièrement probants méritent d'être cités :

Berliet figure parmi la première vague d'industriels métropolitains venus en Algérie.

La Société Berliet a construit deux usines jumelles à Rouïba-Reghaïa (zone industrielle récente située à 20 km d'Alger) couvrant respectivement 22.000 et 25.000 m².

Les principales activités de la Société Berliet en Algérie se répartissent entre la fabrication de camions depuis le 15 juin 1958, le montage d'autobus depuis le mois d'octobre 1959 et la revision des véhicules de la marque Berliet utilisés en Algérie et au Sahara ;

La Régie Renault, grâce à sa filiale, la C. A. R. A. L., construit à Maison-Carrée une usine où seront montées les « Dauphine » ;

Parmi les installations nouvelles en Algérie, on peut citer encore la Société Camus-Rossi à Constantine et à Philippeville qui implante des ateliers de préfabrication de logements ;

La firme « Continental » de Lyon qui montera des tracteurs ;

Les Etablissements Guinard ;

Les Laboratoires Labaz de Belgique qui fabriqueront des spécialités pharmaceutiques ;

La Société Varel de Dallas (Texas) qui usinera des tricones et de l'appareillage pour les sondes de la recherche pétrolière et qui écoulera sa production tant au Sahara que dans les pays du Moyen-Orient ;

Les Etablissements Neyrpic de Grenoble, qui ont déjà des ateliers importants de construction de turbines, prévoient une extension pour la fourniture de matériel aux puits de pétrole du Sahara et la création de filiales.

Plus récemment, un groupe d'importantes sociétés métropolitaines du secteur textile a décidé d'implanter à Bougie un complexe comprenant à la fois filature, tissage, tricotage, ainsi qu'un atelier de confection, de bonneterie, dont une partie fonctionnera au cours du troisième trimestre 1960.

Les zones industrielles décentralisées.

Les industries dont nous venons de parler s'implantent dans des zones déjà industrialisées.

Pour freiner une concentration humaine excessive auprès des centres industriels algériens, alors que certaines régions surpeuplées comme la Kabylie souffrent d'un chômage chronique, le Gouvernement a créé, à titre d'essai, des zones d'industrialisation décentralisées. L'institution de ces zones correspond au double souci d'y créer des emplois nouveaux et de permettre le développement économique harmonieux de l'Algérie. Ces zones au nombre de

trois (deux en Kabylie, à Tizi-Ouzou et à Bougie et une en Oranie, à Béni-Saf) ont été créées dans des régions de fort peuplement et de reconversion industrielle afin d'occuper la main-d'œuvre locale et de créer des noyaux industriels destinés à attirer de nouveaux investissements.

Pour attirer de nouvelles industries dans ces régions, les autorités ont décidé de donner en plus des avantages de droit commun accordés aux industries qui s'installent en Algérie, un appui technique et financier supplémentaire allant jusqu'à l'aménagement des terrains industriels, la construction d'usines et leur équipement en matériel et de fabrication. En d'autres termes, il s'agit de la vente pure et simple aux industriels d'usines déjà construites et payables en 10 ou 15 annuités.

Le Plan de Constantine prévoit la création de 110.000 emplois dans le secteur des industries de transformation. Actuellement, le nombre d'emplois nouveaux prévus pour les industries agréées est de 19.000. Ce chiffre, à première vue, ne paraît pas correspondre au but visé. Il faut cependant constater que l'exécution du Plan de Constantine en est à sa période de démarrage. Mais si on confronte aux 110.000 emplois nouveaux demandés par le Plan à la moyenne des postes créés au cours des derniers mois, les résultats sont plus satisfaisants ; on obtient une moyenne de création de 1.800 emplois par mois. Si nous multiplions ce chiffre par le nombre de mois d'exécution du Plan (si le rythme actuel se maintient), nous en arriverons à 108.000 emplois nouveaux en cinq ans.

Il convient également de noter que certains secteurs industriels sont hors de la procédure d'agrément et qu'il existe des extensions d'entreprises comportant de nouveaux embauchages.

En observant les statistiques d'immatriculation aux caisses d'allocations familiales du secteur industriel au cours de l'année 1959, on constate une progression de 14 % des effectifs immatriculés.

L'un des soucis majeurs des autorités au cours des mois qui viennent consistera essentiellement à canaliser le développement industriel vers un aménagement rationnel du territoire en évitant la congestion des grands centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour éviter la congestion d'Alger, il n'est d'autres moyens que de favoriser, sur le pourtour de la Mitidja, le développement industriel des communes de Rouïba-l'Arba, Rouïba-Reghaïa, Boufarik, Koléa et Sidi-Moussa.

En Oranie, la zone de desserrement compatible avec les impératifs industriels s'étend sur une superficie plus vaste. Un premier groupe de communes situées dans un rayon de 30 kilomètres autour d'Oran, Arzew, Sainte-Barbe-du-Trélat, le Sig, Lourmel, et un second distant d'une centaine de kilomètres, Mostaganem, Relizane, Perrégaux, Mascara et Sidi-bel-Abbès forment les noyaux du développement futur de l'industrie oranaise.

N. B. — Nous avons cru nécessaire de joindre à ce tableau du développement industriel actuel de l'Algérie, un résumé succinct des diverses mesures d'ordre financier tendant à encourager la création ou le développement d'entreprises industrielles en Algérie. (Décret n° 58-83 du 31 janvier 1958, modifié par le décret n° 59-564 du 24 avril 1959, *J. O.* du 25 avril.)

I. — Avantages financiers

1° *Prime d'équipement* égale au plus à 40 % du montant des immobilisations.

Cette prime est payée à concurrence de 10 % des investissements dès leurs justifications, le solde étant versé en cinq tranches annuelles égales à partir de cette justification.

2° *Prime d'emploi.* — Cette prime est fixée en fonction du personnel employé ou des salaires versés, dans la limite de 35 % des salaires de fabrication déclarés pour le versement des cotisations d'assurances sociales.

Le bénéfice de cette prime est limité à une période de cinq ans au maximum, avec possibilité de renouvellement au-delà de cette période, année par année et pour un nouveau maximum de cinq ans, toute prolongation annuelle entraînant un abattement obligatoire d'au moins 20 % par rapport à la prime accordée l'année précédente.

3° *Bonification d'intérêts pouvant* réduire jusqu'à 3 % le taux d'intérêt annuel des emprunts.

4° *Garantie de l'Algérie* pour le remboursement des emprunts.

II. — Avantages fiscaux

1° *Taxe à la production.*

A. — Remboursement de la taxe à la production perçue sur les achats de biens d'équipement.

B. — Ristourne, dans la limite de 8 % du chiffre d'affaires, sur la taxe à la production afférente aux opérations de l'entreprise considérée. Cette ristourne est accordée pour un an au moins et cinq ans au plus.

2° *Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.*

Exonération de cet impôt ou de tout impôt qui lui serait substitué, octroyée pendant une période de dix ans. Toutefois, cette exonération n'est calculée en principe que sur la moitié des bénéfices afférents à une activité nouvelle agréée ; l'autre moitié des bénéfices doit, pour faire l'objet d'exonération, être réinvestie dans des activités industrielles définies par arrêté du Délégué Général du Gouvernement en Algérie.

Toutes ces mesures ne peuvent bénéficier qu'aux entreprises agréées, dans les conditions fixées par les décrets susvisés.

Par ailleurs, une même entreprise ne peut bénéficier pour une même activité agréée, à la fois d'une prime d'emploi et d'une ristourne sur la taxe à la production.

Enfin, les entreprises peuvent bénéficier de l'aide des sociétés algériennes de développement sous forme de participation du financement.

IV. — **Les travaux publics et la construction en Algérie.**

§ I. — Les travaux publics

En matière de travaux publics, l'année 1960 marque pour l'Algérie le point de départ d'un vaste programme de développement et d'équipement. Pour faire face à ces projets, les crédits de paiement ont été majorés de 20 % par rapport aux exercices précédents.

A. — *La voirie.*

a) **Les routes.**

La longueur du réseau actuel des *routes nationales* est de 9.344 km dont 883 km de routes en lacunes à construire.

Au cours de l'année 1960, de nouveaux chantiers, représentant un volume de 6.300 millions, seront lancés. La construction de ces routes nouvelles absorbera 30 % des crédits de paiement et portera environ sur 200 km.

Principaux chantiers :

R. N. 35 entre Aïn-Témouchent et Marnia ;

R. N. 46 de Bou-Saâda à Bir-el-Nam (en direction de Biskra) ;

R. N. 23 Aflou-Laghouat ;

Routes de Biskra à Khanga-Sidi-Nadji, El-Aricham à Méchéria, Géryville à Aflou ;

R. N. 1 Berrouaghia, Rocher-de-Sel, Djelfa, Laghouat ;

R. N. 3 entre Constantine-Batna (sections diverses), Philippeville et Constantine (sections diverses) ;

R. N. 4 entre Changarnier, Adekar, Affreville, contournement de l'Hillil ;

R. N. 7 section Aïn-Tellout—Lamoricière ;

R. N. 8 entre l'Arba et Sakamodi ;

R. N. 16 entre Souk-Ahras et Tébessa ;

R. N. 27 de Constantine à Djidjelli ;

Contournement de Constantine ;

Boulevard Front-de-Mer, à Philippeville ;

Traversée de Maison-Carrée, sur la R. N. 38 ;

Elargissement de la rampe Chasseriau et aménagement de la rampe Tafourah, à Alger ;

Sorties d'Oran ;

Contournement de Mostaganem.

La création de nouveaux chemins départementaux et communaux atteindra 2.000 km. Le réseau actuel s'élève à 30.000 km et les études menées à l'occasion du Plan de Constantine ont montré qu'il faudrait, dans les dix années à venir, porter ce réseau à 55.000 km. La part de constructions nouvelles, par année, est donc de 2.500 km.

B. — *Les ports.*

Les travaux portuaires comprennent le développement du système portuaire actuel et sur l'aménagement des ports de pêche.

L'aménagement du système portuaire actuel prévoit l'achèvement, en 1960, du port pétrolier de Bougie, dont le financement est assuré par les compagnies pétrolières elles-mêmes et qui comprendra, outre l'appontement déjà en service, un autre permettant à trois grands pétroliers d'opérer simultanément (15 millions de tonnes de pétrole par an).

On achèvera également un môle au port d'Oran fournissant cinq nouveaux postes à quai.

Quant à Alger et à Philippeville, dont le trafic croît de 7 à 8 % par an, il est nécessaire de développer leurs installations. A Philippeville, on entreprendra le môle du Château-Vert. A Alger, le quai d'Arcachon et le môle n° 3, soit au total neuf postes à quai.

Le développement de la pêche est lié à l'évolution des techniques. La pêche algérienne est en déclin : 21.500 tonnes en 1957, contre 25.500 tonnes en 1944. Pour une longueur de côtes équivalente, l'Espagne et l'Italie ont doublé leurs apports en quinze ans.

C. — *Les aérodromes.*

La mise en service des « Caravelle » exige d'importants aménagements dans les trois aérodromes d'Oran, Alger et Bône.

A Oran-la Sénia, les travaux vont porter sur l'aérogare et les bâtiments ; à Alger-Maison-Blanche, ils porteront sur l'achèvement

des aires de stationnement pour « Caravelle » et la construction d'une deuxième piste de 2.000 mètres ; à Bône, il conviendra d'achever l'allongement de la piste Nord-Ouest—Sud-Ouest et la reconstruction de la piste Nord-Sud, qui sera portée à 2.400 mètres.

En outre, le Constantinois verra la mise en service de l'aérodrome de Constantine-Aïn-el-Bey et le lancement des travaux de construction du nouvel aérodrome de Bougie-Souman.

D. — *Les chemins de fer.*

Les crédits alloués aux chemins de fer en 1960 s'élèvent à 8.200 millions d'anciens francs. Ils se répartissent entre : travaux d'infrastructure : 3.500 millions et achat de matériel : 4.700 millions. Le réseau recevra, en 1960, 7 locomotives et 525 wagons.

§ II. — La construction

Le Plan de Constantine prévoit la construction de 300.000 logements, dont 270.000 logements sociaux. La part de l'habitat social dans le programme quinquennal est très importante, puisque le programme doit comporter au minimum 110.000 logements sommaires à la construction desquels les futurs occupants doivent participer, mais qui leur sont ensuite cédés gratuitement ; 51.300 logements semi-urbains à 500.000 ou 600.000 anciens francs dont les mensualités varient de 3.000 à 5.000 francs ; 56.430 logements « Million Algérie » ou H. L. M. type Algérie, d'un confort sensiblement équivalent à celui du logement populaire métropolitain, dont les mensualités sont de 5.000 à 9.000 francs environ ; enfin 51.300 H. L. M. ordinaires, du type A *bis*, correspondant intégralement aux normes techniques métropolitaines et adoptant sensiblement les mêmes loyers.

Le secteur de la construction sociale représente 96 % du programme de construction en Algérie. L'importance de ce chiffre manifeste bien la volonté des Pouvoirs publics de faire porter l'essentiel de l'effort sur les classes les plus modestes.

L'aide de l'Etat se traduit également par l'importance des avantages consentis à chacune des catégories de logements ; ainsi le taux de l'argent prêté est de 2,5 % pour un Logéco et de 1 % pour le logement Million-H. L. M.

Notons, également, que les logements sommaires font l'objet de subventions. L'aide de l'Etat est d'autant plus marquée qu'il s'agit d'un logement plus modeste.

Une autre caractéristique de la politique actuelle de construction en Algérie réside dans la volonté de répartir géographiquement les programmes, de manière à desservir tous les départements.

En 1953, sur 100 logements mis en chantier en Algérie, 50 l'étaient dans l'agglomération algéroise, 25 dans l'agglomération oranaise et le reste réparti sur l'ensemble du territoire. Depuis 1959, les décisions prises accordent à chacune des trois grandes régions d'Algérie le même volume d'autorisations de programme. Le résultat de cette action commence à se faire sentir, notamment dans le Constantinois où l'activité de la construction a triplé depuis 1954.

CONCLUSION

Dépouillé de son contexte politique ou militaire, le drame de l'Algérie moderne n'est, en fin de compte, qu'une lutte permanente contre la faim.

Au fil des jours, une lente décantation s'opère parmi les souvenirs, les visites, les conversations ; progressivement, deux images se détachent et prennent valeur de symbole : l'image de l'Algérie qui travaille et l'image de l'Algérie qui souffre.

Certes ! on ne peut que souligner une nouvelle fois l'énorme labeur entrepris dans l'Algérie d'aujourd'hui et la foi qui anime ceux qui consacrent leurs efforts à l'édification de l'Algérie de demain. Mais il serait malhonnête de s'en tenir à cette seule vision : dans bien des cas la souffrance et l'inquiétude assombrissent les horizons, ternissent les espérances, ralentissent les projets.

Une lutte implacable est entamée entre le labeur et la misère ; le travail acharné entrepris depuis quelques années parviendra-t-il à éteindre les multiples foyers d'inquiétude ou sera-t-il anéanti par le développement de la souffrance ?

Au terme d'une mission d'information aussi enrichissante que celle accomplie par notre délégation, on ne peut que s'associer à l'acte de foi des promoteurs d'une Algérie nouvelle. Et c'est précisément parce que notre délégation a mesuré l'ardeur au travail de certains et l'ampleur de la tâche à réaliser qu'elle émet les remarques suivantes :

1. — L'Algérie économique de demain ne peut pas être créée sans la participation étroite et permanente des masses musulmanes à sa réalisation. Cette association est impérieuse dans tous les secteurs, elle est vitale dans le secteur agricole. Les projets industriels les plus grandioses n'empêcheront à aucun moment l'Algérie de demeurer un pays essentiellement agricole. Il est probable qu'une Algérie industrielle verra le jour dans un avenir relativement proche ; l'Algérie agricole, elle, est inscrite dans les faits.

Des réalisations telles que la réforme agraire, les grands travaux d'assainissement, la lutte contre l'érosion, combleront progressivement les disparités existant entre le secteur rural archaïque et le secteur moderne, et par là même, associeront une masse toujours plus grande de musulmans au renouveau économique et à l'anéantissement de la misère.

Le développement immédiat de la vocation agricole de l'Algérie ne doit pas, pour autant, aboutir à une mise en veilleuse des objectifs industriels du Plan de Constantine. Mais en l'état actuel, nous assistons à une véritable course de vitesse contre le sous-développement, et c'est parce que l'amélioration du secteur agricole peut atteindre le maximum d'individus dans un temps relativement réduit qu'il faut s'acharner à le mettre en valeur.

2. — L'industrie se présente en Algérie comme le complément indispensable de l'effort économique actuel. Les richesses naturelles découvertes et mises récemment en exploitation sont autant d'incitations à l'industrialisation.

Gardons-nous cependant de projeter trop hâtivement les richesses immenses de Hassi-Messaoud ou de Hassi-R'Mel sur une carte d'Algérie fabriquée selon nos désirs plus que selon les réalités.

Certaines régions d'Algérie n'ont été pénétrées par le progrès industriel que depuis une date récente ; il serait donc vain et dangereux de vouloir combler un retard important en moins de dix ans.

Malgré la solidité des liens qui unissent l'Algérie à la France, le monde musulman n'est pas perméable dans sa totalité et dans l'immédiat au cartésianisme de certains planificateurs.

Pour que le progrès industriel réponde à une vocation profonde, il faut qu'il soit assimilé et assumé par les musulmans. Trop de précipitation aboutirait fatalement à créer une Algérie industrielle artificiellement plaquée sur une Algérie traditionnelle. La création d'un double secteur moderne et traditionnel menace toute construction hâtivement entreprise dans une région insuffisamment développée.

En Algérie, la politique industrielle doit être menée avec le double souci de satisfaire les besoins du plus grand nombre de consommateurs en y associant le plus grand nombre de travailleurs. Nous irions presque jusqu'à dire que la notion d'investissement

« créateurs d'emplois » prime sur celle « d'investissements rentables », au sens économique du terme. L'automation est une notion moderne qui suppose un reclassement des travailleurs dans le secteur tertiaire. Qu'est-ce que le secteur tertiaire dans le monde musulman ?

3. — L'effort économique entrepris actuellement se heurte à une poussée démographique qui risque de le rendre vain. Il repose sur un effort financier qui, en valeur absolue atteint une importance considérable. Placé dans le devenir démographique algérien, cet effort perd chaque jour de sa portée.

Tout programme aussi judicieux, aussi ambitieux soit-il, est déjà dépassé lorsqu'il arrive à son terme. Le gouffre s'élargit à mesure qu'on tente de le combler !

Prise dans ce processus d'expansion démographique, la Métropole serait donc logiquement amenée à grossir perpétuellement un effort financier sans cesse remis en question. Certes, les richesses de l'Algérie devraient un jour récompenser l'effort de la France : ce qu'elle consacre à ce pays lui serait rendu au centuple ; mais la science économique est avant tout la « science du délai ». Or, entre la phase actuelle de mise en valeur et celle, encore lointaine, des pleins rendements, quelques années vont s'écouler : c'est précisément pendant ce délai que va se jouer le destin de l'Algérie.

Finalement, on en est réduit à conclure que le problème économique algérien débouche fatalement sur le problème politique : dans ce domaine plus qu'ailleurs, une levée de doutes doit forcément intervenir car, quelle que soit l'importance des défis qui se tendent à ses frontières, la construction de l'Algérie de demain ne peut s'élaborer et s'épanouir que dans la paix intérieure.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.